

INTERVIEW
PAULA MOSCA
P20

SEMPR

ÉDITOS P3 • ÉCONOMIE P6 ISULA SURELLA P7 SETTIMANA CORSA P19 • AGENDA P22

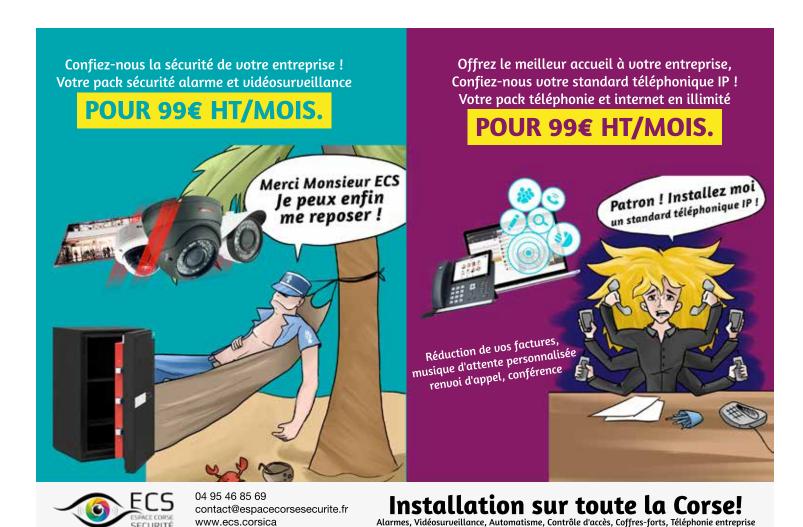
I A N C A V O I





CONFIGUREZ VOTRE PISCINE EN LIGNE

www.corsepiscine.com 06 43 73 07 40



www.ecs.corsica

ÉDITOS

Accès de folie

t si Nietzsche avait raison! Si depuis trop longtemps la terre était devenue un asile

Ne parlons pas de cet asile où la folie du génie poétique, littéraire, musical,... dont le petit grain parfois singulièrement dévastateur pour son artiste n'est que l'expression plurielle de son art.

Parlons plutôt de cette terre devenue le refuge de quelques hommes qui loin d'être les garants représentants d'un art politique, ne sont plus que les interprètes d'inquiétantes et folles tragédies ou seules les prises avec leurs conflits internes et ambitions apparaissent! A l'exemple de Jean-Luc Mélenchon qui drapé de son écharpe tricolore se veut l'incarnation vivante de ce qu'il doit au contraire défendre et protéger au nom de tous, la République. Un homme qui se moque des accents provinciaux mais à qui on ne peut reprocher d'être sincère dans sa colère et son possible sentiment d'humiliation face à la violence d'une perquisition au saut du lit. Un homme qui, avec une communication outrancière de son affaire qui n'en est pas une au vu de l'actualité du moment, démontre qu'il ne fait pas vraiment corps avec le peuple profane qu'il prétend soutenir.

Jean-Luc Mélenchon, c'est un peu le Richard III de Shakespeare, ou plutôt une tentative d'hologramme -puisque autant sacré soit son corps- il n'a toujours pas reçu le pouvoir et les attributs royaux tant convoités pour régner en maitre absolu. Mais, tout comme ce personnage tragique, il oscille entre violence des mots et des gestes envers ses ennemis et flatterie et courtisanerie à l'égard de ses amis pour tenter d'arriver à ses fins. Nous savons ce qu'il advint du roi shakespearien tombé de son cheval. Reste à savoir si la folle et inlassable guerre menée par Mélenchon contre les trois J -Jupiter, la justice et les journalistes- ne va pas se retourner contre lui et définitivement le désarçonner ! **dominique.pietri@yahoo.fr**



A sulidarità in festa



n ci sò micca chè l'impositi o u prezzu di i carburanti chì sò in crescita. In Corsica, hè cara a vita, omu a sà,

è più cara ch'in altrò. Tandu, pichja a pre-Da Roland FRIAS carietà. Oghje, 1 abitante nant'à 5 campa sott'à u sogliu di puvertà, sia cù menu di 940 euri à u mese. Ghjè un custatu pessimu spartutu un'annu fà da l'istitutu naziunale di a statistica è di i studii ecunomichi. Cunfirmeghja stu custatu a prugressione di a miseria ind'a sucetà, induve categurie suciale ch'ùn eranu nancu tocche sò oramai cuncernate. Per avà, si tratta à u più spessu di famiglie monoparentale, di i giovani è di i capi bianchi. Una spiccanza, a perdita di u so travagliu, una malatia, prublemi famigliali... Ind'u cuntestu ecunomicu oghjincu, basta un accidente currente di vita per ritruvassi casticatu. Aldilà di e date, ci hè una realità, quella d'omi è di donne, pocu impreme l'età, di mamme sole, di babbi in rumpitura, di famiglie in difficultà chì lottanu ogni ghjornu per culmà i bisogni i più urgenti è chì devenu fà cù i penseri è ancu a paura. A paura d'ùn pudè dà à manghjà à i so figlioli, d'esse malati, di cunnosce u disimpiegu, d'esse senza casa è, certe volte dinò, a paura di u squardu di l'astri. Sta pressione suciale porta issa ghjente à girassi versu l'associi umanitarii. Qualchì ghjornu fà, Aiacciu hà accoltu a seconda festa di a sulidarità, urganizata da a Cuurdinazione trassuciativa di lotta contr'à a sclusione - CLE Pumonte, cumposta da Avà Basta, Croix Rouge, Falep 2A, Fraternité du Partage, Médecins du monde, Présence Bis, Restos du Cœur, Secours catholique è Secours Populaire. Hà permessu, u tempu d'una ghjurnata, di mintuvà l'azzione di tutti l'associi, di scambià ind'u quadru d'un debattitu, cù parechji sugetti in core, frà i quali u fattu di puvertà strutturale, a vulintà di favurisce a mubilità per megliurà a vita di a ghjente ind'a precarietà. Per a CLE Pumonte, ci vole à incuragì a ricerca di mutualizazione intelligente cù risposte nuvatrice. Ma devenu l'associi umanitarii fà fronte à unepochi di capatoghji. In più di a crescita di a precarietà, ci hè una calata di l'aiuti stituziunali è di i doni. Ancu s'ella ferma a Corsica una di e regione e più generose è sulidarie di Francia. À bughju sbuccia sempre una luce...



TRACTION ANIMALE, LE GRAND RETOUR

À Corte, du 15 au 26 octobre, une opération de coupe d'arbres puis d'évacuation des troncs au moyen de la traction animale a eu lieu sur le domaine St-Jean.

Un savoir vernaculaire remis au goût du jour dans un objectif de développement durable.

a ne s'était pas produit en Corse depuis au moins 1961. Du 15 au 26 octobre dernier, le domaine de St Jean à Corte a connu une opération de bûcheronnage puis de débardage par traction animale. Un projet mis sur pied à l'initiative d'Erwan Berroche, utilisateur des lieux et créateur de la société Terra d'Avvene, bureau d'études et de conseils en aménagement responsable des territoires.

«Après le passage de tempêtes l'année dernière et il y a deux ans, le domaine était en très mauvais état. J'ai voulu essayer de comprendre pourquoi. Je me suis alors aperçu que c'était la plus grande forêt de chênes-lièges d'altitude de Corse mais qu'elle était envahie par les pins maritimes», explique-t-il en soulignant que

ces arbres ont probablement été introduits par la Légion étrangère. Sans entretien depuis le départ de cette dernière au début des années 1980, les pins ont gagné du terrain et posent aujourd'hui un certain nombre de problèmes. «Tout d'abord il y a une perte de territoire pour le chêne-liège et un affaiblissement de la biodiversité», indique Erwan Berroche. «La grande majorité de ces pins est de plus malade, attaquée par la cochenille du pin maritime, et à partir de là ils dépérissent et finissent par mourir en 5 à 7 ans. Cela fait donc du bois mort, ce qui est vecteur de feu. Enfin, les chenilles processionnaires aiment elles aussi s'implanter dans les pins maritimes», détaille-t-il.

ENVIRONNEMENT

L'HOMME OUI MURMURE À L'OREILLE DES CHEVAUX

Après avoir été palefrenier soigneur, quide équestre ou encore formateur dans le monde du cheval, à l'aube de ses 40 ans Erwan Berroche a décidé de changer de vie. «Quand ma fille est née, je me suis dit que je pouvais faire plus pour l'avenir de nos enfants», sourit-il. En 2015, il reprend ses études à Corte et passe un diplôme d'ingénieur en développement durable. Dans la foulée, il fonde sa boîte, Terra d'Avvene, en janvier 2017 et se spécialise dans la traction animale. Un savoir-faire ancestral qui vise à mettre la force animale des chevaux, mules et autres ânes, au service des besoins humains. Alors que la pratique est revenue sur le devant de la scène sur le continent depuis une vingtaine d'années, il est le premier à la redévelopper en Corse «L'énergie animale se révèle être une technique d'avenir. Or, elle est encore trop méconnue des gestionnaires d'espaces naturels», regrette l'ingénieur, «Cela fait une soixantaine d'années qu'il n'y a pas eu ce type d'actions en Corse. J'essaye de remettre tout cela en place. C'est une espèce de réappropriation des savoir-faire vernaculaires dans un objectif de développement durable».

Avec sa société, il propose ainsi aux collectivités de les accompagner dans le respect des objectifs de l'agenda 21, en réalisant des études de faisabilité sur des projets de développement durable et en proposant des solutions concrètes à des problème locaux.

Cet été, il a ainsi mis en place une collecte des déchets sur les plages de Calvi au moyen d'une «hippomobile» et a participé au nettoyage de plages sur la Plaine Orientale à l'aide de chevaux. « J'essaye de travailler sur les tous les aspects de la traction animale en parallèle au développement durable », souligne-t-il en appuyant sur le triple intérêt de la traction animale: «Cela favorise le lien social car quand on travaille comme ceci beaucoup de gens viennent nous voir. Par ailleurs, on travaille sur le côté environnemental avec une baisse des gaz à effet de serre et le respect de la biodiversité et du biotope. Et enfin, il y a l'aspect économique. Certes on est beaucoup moins rentable qu'une entreprise mécanisée, sauf dans certaines tâches comme l'abattage ciblé car quand il faut aller chercher un

arbre à un endroit cela coute beaucoup plus cher de faire venir une machine pour sortir une quarantaine de troncs que des chevaux. Dans ce type

de chantiers on est concurrentiel.»

Pour l'avenir, Erwan Berroche a déjà des «centaines de milliers» d'idées d'actions à réaliser au moyen de la traction animale sur l'île, du nettoyage des rues au transport de personnes sur des sites naturels grâce à des calèches, en passant par l'entretien des berges des rivières pour la prévention des crues, ou encore à la réalisation de travaux de montagne.

Alors qu'il travaille avec plusieurs prestataires qui continuent à se former au quotidien pour atteindre l'exigeant cahier des charges qu'il a fixé, Erwan Berroche espère aujourd'hui pouvoir professionnaliser de nouvelles personnes et mène, pour ce faire, des formations à destination de nouveaux

animaux et de leurs meneurs.





Devant ce constat, Terra d'Avvene a donc proposé à la mairie de Corte cette opération d'entretien à l'aide de la traction animale sur 2 hectares sur les 57 que compte le domaine. Plus onéreuse que si elle avait été mécanisée, l'opération a coûté 8000€ à la municipalité, mais a pour intérêt majeur de permettre de préserver le biotope sensible de ce milieu naturel protégé. «On prend en compte non seulement les bénéfices environnementaux mais aussi le caractère innovant de cette pratique», indique Antoine Orsini, adjoint au maire de Corte en charge du développement durable, en ajoutant: «La municipalité envisage aussi l'utilisation de la traction animale pour retirer les arbres coupés dans les

cours d'eau afin de sécuriser les points de baignade dans la Restonica et le Tavignano».

À St-Jean, une quarantaine de pins ont été coupés avant d'être attelés à Rikita et Estime, deux chevaux de trait comtois, et à Belcantu et Murino, deux mulets poitevins. Comme au début du siècle dernier, les puissants animaux, habitués aux travaux de force, ont évacué les troncs vers les limites du domaine.

Une partie du bois prendra ensuite la direction de la structure hippique cortenaise Equiloisirs, où il sera utilisé pour construire un parcours de cross, tandis que l'autre sera recyclée en plaquettes de chauffage par la Sem bois-énergie. Manon PERELLI



QUINZE LAURÉATES, UNE CHAMPIONNE

Elles devaient être 10. Ce sont in fine 15 femmes cheffes d'entreprises qui ont été distinguées à l'issue de l'appel à projets «entrepreneuriat féminin» lancé au printemps dernier par l'Adec.

Parmi elles, représentant les métiers de l'artisanat, la championne du monde 2017 de

l'International chocolate awards, Josiane Colomb-Bereni.



n mars dernier, l'Agence pour le développement économique de la Corse (Adec) organisait un appel à projets «entrepreneuriat féminin» avec pour objectif de promouvoir les femmes cheffes d'entreprises insulaires, dans tous les secteurs d'activité. Il prévoyait de récompenser les 10 meilleurs projets. Quelques 90 entrepreneures avaient fait acte de candidature et, in fine, un jury régional composé de membres de l'Adec, de représentants de la Direccte et de la Collectivité de Corse a sélectionné 15 d'entre elles.

Les lauréates se sont vu remettre leurs prix le 22 octobre, à Bastia. Parmi elles, Josiane Colomb-Bereni, créatrice de chocolats installée dans le rural à Peri. Voilà une trentaine d'années qu'elle a choisi de laisser tomber la routine sécurisante d'un emploi de bureau pour monter son entreprise artisanale, épaulée par son époux, Lionel. Une démarche patiente, un pas après l'autre, au fil des savoirs acquis aussi bien de façon empirique qu'en allant se former auprès de grands professionnels. Au fil des succès, également et peut-être plus encore des défis qu'elle ne cesse de se lancer.

D'un petit stand de crêperie-gaufrerie ambulant (gu'elle tient aujourd'hui encore à l'occasion de certaines foires rurales] destiné à mettre en valeur la production de farine issue de sa châtaigneraie familiale jusqu'à son laboratoire-chocolaterie, l'histoire de l'entreprise Colomb-Bereni s'est écrite de «et si...» en «et pourquoi non?». Ainsi sont nés des chocolats aux parfums inattendus: au cèpe? au foie gras? au brocciu? Et pourquoi non? Chaque idée fait l'objet de tests répétés, tant pour l'élaboration du «bonbon» (ce que nous appelons le «fourrage») que de la couverture, jusqu'à parvenir au résultat escompté. «Il m'arrive encore de revisiter certaines de mes recettes, de chercher comment les améliorer encore», précise Josiane Colomb-Bereni. La règle intangible de la maison, c'est l'exigence en matière de qualité des matières premières, tant pour le cacao, le beurre de cacao que pour les ingrédients entrant dans la confection des bonbons et qui, en majorité, font la part belle au travail des producteurs corses. Ici, «le chocolat au miel», ça n'existe pas, parce que ça ne veut rien dire. On

trouvera un «chocolat au miel de Manu» (Sicurani) au côté d'un tout autre chocolat, réalisé avec le miel d'un autre apiculteur, chacun faisant l'objet d'une recette spécifique. Surtout connue par le bouche-à-oreille, en Corse mais aussi auprès d'une petite clientèle étrangère de connaisseurs, Josiane Colomb-Bereni a brusquement acquis une renommée mondiale l'an passé. De «et si...» en «et pourquoi non?», elle a pris part, entièrement à ses frais, à la compétition 2017 de l'International chocolate awards: d'abord médaillée au French international chocolate awards, elle obtient la médaille d'or en finale mondiale à Londres, dans la catégorie «ganaches ou truffes de chocolat noir aromatisés» pour son chocolat noir à la menthe fraîche. «La participation à l'événement m'a aussi permis de rencontrer de nouveaux fournisseurs, notamment des petits producteurs de cacao qui produisent peu mais dont les produits sont d'une qualité exceptionnelle» note-t-elle. Elle concourt cette année encore, avec un chocolat rhum-raisin, un chocolat noir citron vert-combawa, un chocolat passion-framboise, un chocolat au poivre frais du Vietnam et un chocolat qui fait se rencontrer le miel d'Emmanuel Sicurani et le pollen de Sandra Bellini pour offrir une saveur évoquant celle du miel encore en rayons. D'ores et déjà, 4 d'entre eux ont raflé l'argent (le dernier n'a eu «que» le bronze) au French international chocolate awards 2018. Reste à attendre le verdict de la finale mondiale qui se tient le 17 novembre à Florence.

Chaque lauréate de l'appel à projets se voit offrir une prime de 20000€, qui devrait être versée en deux fois, ainsi que la possibilité de deux subventions: une aide pour des investissements matériels et immatériels à hauteur de 30% et un plafonnement à 30 % du montant investi; une aide à l'emploi comprise entre 5 000 € et 8000€, selon le profil du salarié recruté, pour chaque CDI créé. Josiane Colomb-Bereni a pour sa part monté son dossier de candidature «sans trop en attendre beaucoup», mais de façon «pro» méthodiquement, pour un investissement en matériel destiné à compléter et moderniser encore son laboratoire. Et une fois encore le «et pourquoi non?» a été la bonne option. .■ EM

Endémique de Sardaigne, la pompìa fait l'objet de recherches et d'initiatives visant à lui ouvrir d'autres débouchés que les usages traditionnels qu'on lui connaissait jusqu'alors. Une valorisation qui s'inscrit notamment dans le cadre du projet Mari di agrumi dont l'Inra de Corse est un des partenaires.

a forme irréqulière, son écorce bosselée voire verruqueuse ainsi que sa taille (un seul fruit peut communément atteindre le poids respectable de 700 grammes) lui ont sans doute valu sa dénomination, jusqu'en 2015, de Citrus x mostruosa. Il est désormais connu sous l'appellation de Citrus limon var. Pompia Camarda, en hommage au Pr Ignazio Camarda, responsable du département des Sciences botaniques, écologiques et géologiques de l'Université de Sassari. Ce n'est ni un citron, ni un pamplemousse, ni un cédrat, c'est sa pompìa, la pompìa, agrume endémique de Sardaigne, dont la première mention remonterait à 1780, dans l'ouvrage de l'érudit sassarais Andrea Manca dell Arca, Agricoltura della Sardegna. Sa principale zone de production est la province de Nuoro et plus particulièrement les communes de Siniscola, Posada, Torpè et Orosei. L'arbre, aux branches très épineuses, se caractérise par sa rusticité et sa grande résistance, notamment aux maladies. La récolte s'effectue manuellement, de mi-novembre à fin janvier. Traditionnellement, ce fruit à la saveur amère, impropre à la consommation lorsqu'il est cru, est confit entier ou utilisé pour la confection d'une liqueur à laquelle on prête des vertus digestives.

Depuis une quinzaine d'années, cet agrume suscite un regain d'intérêt et fait l'objet de recherches ou d'initiatives en vue de lui ouvrir de plus importants débouchés. En 2004, déjà, cinq producteurs avaient fondé à Siniscola le Présidio slow-food pompìa, avec pour objectifs de promouvoir ce fruit au delà du marché local. Puis, il y a environ 8 ans, les travaux de Grazia Fenu, doctorante au département de Sciences biomédicales de l'Université de Sassari, ont mis en évidence les propriétés anti-inflammatoires, anti-bactériennes et anti-mycosiques d'une huile essentielle extraite de l'écorce de pompìa. Ses principales applications seraient la dermatologie et la cosmétique, mais aussi le traitement de certaines affections des voies respiratoires, du système digestif ou de l'appareil urogénital. En 2013, les conclusions de ces recherches donnaient lieu à la création d'une start-up, la PhaReCo, qui a entrepris de développer diverses préparations à partir de cette huile essentielle mais aussi de l'hydolat de pompìa. En partenariat avec un jeune laboratoire, 3BItalia, une ligne de soins dermatologiques déclinée en 3 gammes, Pmed, a vu le jour.

Mais la recherche de nouveaux débouchés ne s'arrête pas là.

Elle implique aussi l'Istituto professionale statale per l'agricoltura e lo sviluppo rurale (Ipsasr) de Siniscola, où une équipe pluri-disciplinaire teste cette fois de nouveaux produits agro-alimentaires: sel aromatisé, pâte à tartiner au miel, confiture pompìa-abricot, chocolats fourrés mais aussi boissons avec, dans les startings blocks un «drink» énergisant qui devrait être breveté sous l'appellation de «Pompi-Up». Par ailleurs, la commune de Siniscola a conclu un partenariat avec l'Institut d'études supérieures M. Pira, installé sur son territoire et qui englobe notamment l'Ipsasr, pour la réalisation d'un verger de pompìa dans l'enceinte de la fermelaboratoire de l'école. Ce verger, qui devrait accueillir environ 200 plants, a une vocation «didactique et démonstrative». La gestion du verger sera à la charge de l'institut qui y organisera des 😤 visites pour d'autres écoles ou instituts et 75% du produit de visites pour d'autres ecoles ou instituts et 75% du produit de s'echaque récolte seront utilisés par l'institut à des fins de recherche $\stackrel{\text{SS}}{\Leftarrow}$

ou d'enseignement. La commune subventionne ce verger dans le cadre du projet Mare di agrumi, qui a débuté le 15 février 2017 et est financé par le Programme Italie-France Maritime 2017-2020. Mare di agrumi vise à augmenter la compétitivité des TPE et PME liées aux secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et du tourisme «vert» autour de la thématique de la valorisation des agrumes. D'une durée de 2 ans, ce projet associe les communes de Savone et Siniscola, la province de livourne, le Centre d'expérimentation et d'assistance agricole de Savone, l'Université de Pise, la CCI de Bastia et de la Haute-Corse et le Centre Inra de Corse. ■ EM

Sources: La Nuova Sardegna, Siniscola Notizie, Interreg/Mare di agrumi, Ipsars.



TOUS LES PRODUITS FRAIS & SURGELÉS DE LA MER

Pêche locale - Coquillages - Crustacés
DEPUIS 1994, UNE ÉQUIPE AGUERRIE
AUX MÉTIERS DE BOUCHE À VOTRE SERVICE



Du plaisir de déguster des produits timples, beaux et de qualité et du désir de partager ce moment de bonheur est née notre gamme

Nous avons sélectionné pour vous des produit uniques élaborés par des artisans au savair-faire incontestable.
Covians, soumans fumés, truffes, épicarie fine.

Découvrez également nos gammes "Corse" & "Sélection"



idealfrais-carse@wanadoa.fr - Fex : 04 95 10 04 33 Immeuble Pazzo di Borgo Entrée A Chemin de Loretto - 20090 - AJACCIO Livraisons sur toute la Corse

«PRESTIGE»

AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,

ICN A CONFIÉ LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS

À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR AVANCE

POUR L'ACCUEIL OUE VOUS RÉSERVEREZ

À STÉPHANE BRUNEL ET SON EOUIPE...

CORSE REGIPUB SAS

M. STÉPHANE BRUNEL

TÉL. 0612 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2018 COLLECTIVITE DE CORSE



Nos engagements

-Défense des acquis sociaux -Harmonisation des Régimes Indemnitaires par le haut

Organisation du travail et des conditions de travail

- Prévention des risques psychosociaux
- Prestations sociales étendues à l'ensemble de agents
- Intégration des ATTEE dans le cadre des adjoints techniques territoriaux

Qui sommes nous ?

- Un syndicat apolitique, libre et qui s'engage à vos côtés
- Un syndicat qui tient parole
- Un syndicat qui se bat pour la préservation des droits acquis des personnels
- Le syndicat des agents pour les agents!

Le 6 décembre Faites-vous respecter ! VOTEZ SNT !

Tél: 06 23 85 13 27 Mail : cfe-cgc@ct-corse.fr



CREATION DE SOCIETE



Henri PINNA Joseph MELGRANI Paul CUTTOLI Louis-Valery VERGEOT

Notaires associés 6, Bd Sylvestre Marcaggi 20000 Ajaccio Tél: 04.95.51.75.75 Fax: 04.95.51.15.55

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte reçu par Maître Louis-Valery VERGEOT, Notaire associé, le 12 octobre 2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AJAC-CIO le 19 octobre 2018, Dossier 2018 00032895 Référence 2A04P31 2018 N 00442. Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société Civile régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code

civil et par les statuts.

Dénomination sociale : PAESINE

Capital social : 1.200,00 €, divisé en 1200 parts de 1.00 €uro chacune, souscrites et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs. Siège social : AJACCIO (20000), 4, Cours Grandval

Objet social: L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente (exceptionnelle) ou la mise à disposition gratuite au profit d'un associé de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Apports en numéraires: 1.200,00 Euros **Gérant :** Monsieur **Philippe CASTELLIN,** nommée pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO. Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis. Me VERGEOT. Notaire.



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais 06048 Nice Cedex 1

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques

suivantes : FORME : Société par Actions Simplifiée DÉNOMINATION : DIGITAL SQUARE

CAPITAL: VINGT CINQ MILLE EUROS [25.000 €] divisé en DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions de DIX EUROS (10 €) chacune en rémunération des apports

SIEGE : 1189, avenue de Borgo - Résidence de Borgo - Bât A1 - 20290 Borgo OBJET: En France, et dans tous pays, par toutes voies directes ou indirectes :

La prise de participation, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, commerciale industrielle, financière, mobilière ou immobilières, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupe-ment d'intérêt économique ; L'assistance en matière commerciale, technique, administrative et financière,

DURÉE: 99 années ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT

DE VOTE: Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les pré-sents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris.

AGRÉMENT: Toute cession d'actions est libre entre actionnaires, sous réserve des dispositions extrastatutaires.

PRÉSIDENT: Monsieur Cédric PEREZ-PIETROTTI - demeurant Résidence Mirabilis A, Campo Vallone, 20620 BIGUGLIA COMMISSAIRE AUX COMPTES: La société FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE MEDI-TERRANEE AUDIT SARL, dont le siège social est situé 36, rue Lamartine - 06000 Nice, RCS NICE 494 179 401. Représentée par Monsieur Jean WILLIGENS. IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 03

MDC

Société Civile Immobilière Au capital de 500 euros Siège social : Maison Danet 8, Cardo Village, 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 19 octobre 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes

Forme sociale: Société Civile Immobilière Dénomination sociale : MDC

Siège social: Maison Danet, 8 Cardo Village, 20200 Bastia

Objet social : L'acquisition d'un immeuble Durée de la Société : Quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur **Jean-Luc CESARI**, demeurant Cardo Village n°8, 20200 Bastia Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 04 **TETRIS**

Société par Actions Simplifiée Au capital de 200 euros Siège social: 9, Rue Monseigneur RIGO 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 16/10/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes

Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination : TETRIS

Siège: 9 Rue Monseigneur RIGO, 20200

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital: 200 euros

Objet : Tous Travaux de Bâtiments et Travaux Publics

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au iour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément: Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Stéphane BARTO-LOZZI, demeurant 9 Rue Monseigneur RIGO, 20200 Bastia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA. Pour avis, Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/10/2018, il a été constitué une Société Dénomination sociale : VIGNA PROMO Siège social: RUE RENE BIANCARELLI, 20137 Porto-Vecchio Forme : SAS Nom commercial : VIGNA PROMO Capital : 1000 Euros Objet social : L'activité de promotion immobilière, de construction et de vente de tous immeubles à usage d'habitation, commercial, industriel ou professionnel **Président :** Monsieur **MA**-NUEL DA SILVA NUNES demeurant : Res MALVINA - Rte de Gialla - 20137 PORTO VECCHIO élu pour une durée indéterminée Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Aiaccio.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 15 octobre 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination : CORSICANNAGE S.A.S Forme: S.A.S.U, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Capital: 500 €

Siège social : Quartier Capanelle, Bastia

Obiet : Négoce et commerce de meubles particuliers, restauration et réparation . de meubles, cannage rempaillage de meubles.

Durée: 99 ans

Président : Alain PADOVANI Immatriculation: RCS Bastia

Pour avis.

KALLISTELEPHONIE

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 2000 euros Siège social : Résidence Clos Palatino Bât A, Lieu-dit Canavaggia 20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORGO du 28/09/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité

Dénomination sociale :

CALLISTELEPHONIE

Siège social: Résidence Clos Palatino, Bât A, Lieu-dit Canavaggia, 20290 Borgo **Objet social:** Commerce de détail auprès des particuliers de matériels et prestations liés à l'activité de téléphonie mobile et internet et plus généralement l'activité TELECOM et réseaux.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social: 2000 euros

Gérance : Jérémy PIERALLI demeurant Rés. Clos Palatino, Bât A, Lieu-dit Canavaggio, 20290 Borgo

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de

Pour avis, La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS à capital variable ayant les caractéristiques sui-

Dénomination : AVA IMMO Capital initial: 1000 euros Capital min: 1000 euros Capital max: 30000 euros Siège: 31 Penisola, 20118 Coggia Objet: Toutes opérations immobilières, transactions, agence immobilière inter-

net, courtage, assurances, activités de gestion de patrimoine et autres prestations de services, notamment auprès des particuliers et des entreprises.

Durée: 99 ans

Président : M. CASILE Philippe 31 Peni-

sola, 20118 Coggia

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des associés disposant du droit de

RCS: Ajaccio.

N° N9

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/10/2018, il a été constitué une Société Dénomination sociale: MDB Siège social: Lieu dit Farrando plaine de Cuttoli, 20167 Cuttoli- Corticchiato Forme: SAS Capital: 1000 Euros Objet social : Activités de commerces de détail, alimentation générale, fruits & légumes, traiteur, bou-cherie, vente d'alcool et confiseries Président : Madame Martine Paule Juliette Duche demeurant : Lieu dit Farrondo, plaine de cuttoli, 20167 Cuttoli Corticchiato élu pour une durée indéterminée Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée:** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Aiaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société par Actions Simplifiée : **Dénomination : ASTON PROPERTIES**

Capital: 5.000 €

Siège social: 65, Corniche San Giorgo, Domaine Marina Di Fiori, 20137 Porto-Vecchio

Objet: Toutes activités immobilières non réglementées, touristiques, hôtelières et para-hôtelières.

Durée: 99 années

Président : Monsieur Jean-Christophe JUBIN demeurant 35, Chuan Garden 558553 Singapour est nommé comme premier Président de la Société pour une durée indéterminée.

Conditions d'admissions aux AG et droit de vote : Tout associé peut participer aux AG - Toute action donne droit à une voix Transmission des actions : Les cessions d'actions s'effectuent librement sous réserve des stipulations contenues dans tout pacte conclu entre les associés de la Société

Immatriculation sera requise au Greffe du Tribunal de Commerce de Aiaccio.



N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/10/2018, il a été constitué une SCI dénommée : AMORI D'ILLICI

Siège social : lieu-dit u laronu, chez mr meninno kévin, 20131 PIANOTTOLI-CAL-DARFIIO

Capital: 500 €

Objet: L'acquisition, la vente et la gestion de tous biens immobiliers

Gérant : M. MENINNO Kévin Route d'entressen - Quartier du Paty - La Gineste 13800 ISTRES

Cession des parts sociales: Toute cession de parts doit être constatée par un acte notarié ou sous seings privés. L'agrément est obtenu par décision des associés prise à l'unanimité.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 16/10/2018, constitution de la SASU HYPN'OSE2A. Capital: 300 euros. Siège social: Résidence horizon bleu, bât 12, voie romaine, 20137 porto vecchio. Objet social: Séance d'hypnose et coaching en développement personnel. **Président : Jean Jacques Burtin**, Résidence horizon bleu, bât 12, voie romaine, 20137 porto vecchio. **Durée:** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Aiaccio.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/10/2018, il a été constitué une SARL dénommée :

A STEDDA DI MARI

Siège social : rue monte d'oro, sant'appianu sagone, 20160 VICO

Capital : 1.000 €

Objet: La location meublée avec ou sans

prestations de services.

Gérant : M. ZANNETTACCI-STEPHANO-POLI Jean-Claude, Édouard Rue Monte d'Oro, Sant'Appianu Sagone, 20160 VICO Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AIACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 19/10/2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques sui-

DENOMINATION: DIGIDOCTEUR

FORME : Société par Actions Simplifiée CAPITAL 1000 euros

SIEGE: 16 Rue Campiglia, 20000 Ajaccio OBJET: La Conception et le Développement de logiciels, la création et la vente de contenus multimédias, la distribution de matériel électronique et informatique, la formation ;

L'exploitation de sites internet, la vente d'espaces et de liens publicitaires associés à ces sites ainsi que la vente de données commerciales.

DUREE: 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT

DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT: Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts.

Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé ou résultant d'une dévolution successorale ou de la liquidation d'une communauté de biens entre époux

PRESIDENT : Monsieur Vincent, Marc, Jean-Baptiste, Joseph PAOLI, demeurant au 65, cours Napoléon, à AJACCIO (20000), né le 03/03/1981 à MARSEILLE, e nationalité française.

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 15

COSTA DI NACCHERA

Société Civile Immobilière de Construction-Vente Capital Social: 1.000,00 Euros Siège: Résidence Torricella III Route d'Ortale, 20620 Biguglia RCS Bastia 840 602 569

DEMISSION D'UN CO-GERANT

Aux termes d'un PV d'Assemblée générale extraordinaire du 24/09/2018, les associés ont pris acte de la démission de M. Manuel André FERREIRA FONSECA de ses fonctions de co-gérant, sans qu'il soit procédé à son remplacement. L'article 35 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 16

SC SCA BALANINO

Capital: 3048,98 euros Siège: Villa Sainte Marie Cite Jardin Comte Ville de Pietrabugno 20200 Ville de Pietrabugno Bastia 02 D 193 Siren 444 117 972

L'AGO du 13/06/2018 a nommé M. Hugues - Gérard COMTE (demeurant : Allée des Mimosas, Cite Comte, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO), gérant sans limitation de durée en remplacement de M Gérard COMTE, décédé à compter du jour même. Mention sera faite au RCS.

SARL CASE MARINE

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 7622,45 euros Siège social : Sari-Solenzara 20145 Sari-Solenzara 418 516 399 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2018, il résulte que :

Madame Magali GHRIM, demeurant à Quartier Fontanaccia - BP 7 - RN 198 - 20145 Sari-Solenzara, a été nommée cogérant pour une durée indéterminée à compter de ce même jour.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis

N° 18

L'UNIVERS DU SPORT

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01-10-2018 fait à Alistro, Monsieur DES ESGAULX DE NOLET Arnaud, né le 04-02-1969 à ANGERS demeurant au 3 Rue César Campinchi -20200 BASTIA, de nationalité française, est nommé gérant de la société pour une durée illimitée à compter du 01-10-2018. Il remplace Mme DES ESGAULX DE NOLET Corinne démissionnaire a compter du 01-10-2018

Pour avis, la gérance.

N° 19

AVIS

Par assemblée du 17 octobre 2018, les associés de la société LE PODGIO, SARL au capital de 5000 euros, dont le siège est à POGGIO MEZZANA (20230) Résidence Acqua Bella (819 643 198 RCS BASTIA), ont pris acte de la démission de Mr Frédéric COLLADO, cogérant.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 20

CORSE LOISIRS DETENTE

SARL au capital de 30.000 €uros Siège social : Lieu-dit Mortone 20137 Porto-Vecchio 419 266 986 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2018, l'associée unique a décidé: De transférer le siège social et l'établissement principal du Lieu-dit Parmentil, Route de Porto-Vecchio, 20169 BONIFA-CIO au Lieu-dit MORTONE, PORTO-VECCHIO à compter du 01 octobre 2018, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 21

LA PALMERAIE

SARL au capital de 50.003,27 € Siège: Lieu-dit Fenaghju **Lotissement Les Collines** 20600 Furiani 412610388 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 19/10/2018, il a été décidé de transférer le siège social au Hameau d'Antibia, Antibia, 20290 CAMPILE. Mention au RCS de BASTIA.

MAG

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique Au capital de 5.120.000 € Siège social : Santarelli Marine Port de l'Amirauté, 20000 Ajaccio 343 369 229 RCS Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 11 octobre 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 31 Boulevard de la Tour Mau-bourg, 75007 PARIS. La société sera immatriculée au greffe de Paris.

N° 23

La SCI PMJ

Société Civile Immobilière Au capital de 100 Euros Siège social : Résidence les Jardins Bât B, Avenue Maréchal Lyautey 20000 Ajaccio-RCS: 813 362 290

Aux termes d'une délibération en date du 15 OCTOBRE 2018, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège de la société qui se trouve à présent fixé : LOTISSEMENT CARDICIOLA, CHEMIN DE CAPO VECCHIO, 20166 PIETROSELLA, et a modifié corrélativement l'article 4 des

La Gérance

N° 24

SCICLCJ

SCI au capital de 1.000 € Siège: 152 route de la Manda 06670 Colomars 812382323 RCS de Nice

Aux termes du PV d'AGE du 01/10/2018, le siège social a été transféré à Résidence PAESE DI MARE, RN 98, 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI, à compter du 01/10/2018. Gérant: M. Christian LAN-TERI demeurant Résidence PAESE DI MARE, RN 98, 20230 Santa Lucia di Moriani. Durée: 99 ans à compter de son immatriculation. Objet : Location de biens. Formalités au RCS de BASTIA dont dépendra désormais la société. L'article 4 des statuts a été modifié.

Pour avis.

N° 25



LES 3 AS

S.A.R.L. au capital de 1.000.000 euros Siège social : 8, Allée des Géraniums Saint-Brévin l'Océan 44250 St Brevin Les Pins RCS Saint-Nazaire 478 020 142

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE

L'AGE du 12.10.2018 a décidé de transférer le siège social du 8 Allée des Géraniums, Saint- Brévin l'Océan, 44250 ST BREVIN LES PINS à Petra All Arche, Route du Village, 20256 CORBARA à compter du 01.11.2018, et de modifier en conséquence l'article 2.2.0. des statuts. La Société sera immatriculée au R.C.S. de BASTIA. Gérance : Monsieur Nicolas ROUSSEAUX, demeurant Petra All Arche, Route du Village, 20256 CORBARA.

Pour avis

SCI MANE BRAS

Société Civile Immobilière Au capital de 1600 euros Siège social : Rue des Aigrettes ZAC de Savine, 44570 Trignac RCS Saint-Nazaire 413 211 939

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE

L'AGE du 12.10.2018 a décidé de transférer le siège social de la Rue des Aigrettes, ZAC de Savine, 44570 TRIGNAC à Petra All Arche, Route du Village, 20256 CORBARA à compter du 01.11.2018, et de modifier en conséquence l'article 2.2 des statuts.

En conséquence, la Société sera immatriculée au R.C.S. de BASTIA. La Société, constituée pour 50 années à compter du 20.07.2001, a pour objet social la propriété et la gestion de tous biens mobiliers et immobiliers et a un capital de 1600 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis.

N° 27

VIDAL PLOMBERIE

SASU au capital de 1000,00 Euros Résidence San Pasquale Lot. 2, 20290 Lucciana 822295267 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Associé Unique en date du 01/10/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au LIEU DIT PAPIGLIACCIA, PLAINE DE VESCO-VATO, 20215 VESCOVATO à compter du 01/10/2018. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 28

DOMAINE DE PIETRELLA

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 10.000 euros Siège social : Lieu-dit Cavone Chai de Baléone, 20167 Mezzavia RCS Ajaccio 534 080 429

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2018, l'associé unique a décidé : - de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale "DOMAINE DE PIETRELLA" par "PIETRELLA" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 29

SCI VITAE KORRE

SCI au capital de 3000,00 Euros Parc de Palataggio, Pietranera 20200 San Martino di Lota 821358652 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/07/2018, il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 3000,00 Euros à 4000 Euros. Autres modifications :

- Avec agrément d'un nouvel associé. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia. N° 30 ■ FiDAL Société d'Avocats 76 Route de Lyon, 24750 Boulazac

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL ET TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 11 septembre 2018 de la Société ALMACE, SARL au capital de 1.000 euros, dont le siège social est 11 rue Ducacquevel, 50800 Villedieu les Poêles, 815 353 115 RCS Coutances, il résulte qu'à compter du 1er septembre 2018

1. L'objet social qui porte sur : - Prestations de services liées à l'assistance des entreprises et des chefs d'entreprises, telles que notamment : Formations, audits commerciaux de l'entreprise, coaching, conseils en organisation de magasins, aides au recrutement de forces commerciales ... Tous types de négoces. A été étendu aux activités de : - Négoce et réparation de téléphones et de tous appareils informatiques et de communications.

2. Le siège social a été transféré 10 route de Molini, 20128 Albitreccia. 3. Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence. Le Gérant de la société est Monsieur Christophe GARCIA demeurant 10, ROUTE DE MOLINI, 20128 ALBITRECCIA. Mention sera faite au RCS de Coutances et d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 31

AMETARRA

Société Publique Locale Au capital de 1.000.000.00 € Siège social : Place Foch Hôtel de Ville d'Ajaccio, BP 412 20304 Ajaccio-812410488 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal du conseil d'administration du 10 janvier 2018, il résulte que : - Monsieur Christophe MONDOLONI demeurant à AFA (20167 Corse) Villa l'agljarella, Chemin des vignes, représentant la collectivité territoriale de la Ville d'AJACCIO, Place Foch, BP 412, a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Christian Sauveur Antoine BALZANO, administrateur démissionaire. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

N° 32

AMETARRA

Société Publique Locale Au capital de 1.000.000.00 € Siège social : Place Foch Hôtel de Ville d'Ajaccio, BP 412 20304 Ajaccio 812 410 488 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal du conseil d'administration du 22 mars 2018, il résulte que : - Madame Sophie BOYER de la Giroday demeurant à PORTICCIO (20166 Corse) 69 Résidence Prunelli, ROCADE a été nommée aux fonctions de directeur général de la société en remplacement de Monsieur Joseph MATRAJA, démissionaire en date du 28/02/2018. Dépôt légal au greffe du tribunal de

commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

N° 33

DOLCE VITA AUTOMOBILES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15000 euros Siège social : Station-Service du Ruppione Lieu-dit Porticcio, 20166 Pietrosella 809 223 233 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30/07/2018, l'AGE des associés a décidé: - de transférer le siège social du Fontaine des Prêtres, route d'Alata - 20090 AJACCIO au Station-service du Ruppione - Lieu-dit Porticcio - 20166 PIETROSELLA à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. - d'étendre l'objet social aux activités de «vente au détail de carburant et lubrifiant, station-service, boutique, accessoires automobiles.» et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 34

PROPRIAN'INVEST

Société en Nom Collectif Au capital de 30000,00 Euros Port de Plaisance, Bassin Est 20110 Propriano 833697063 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/09/2018, il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 03/09/2018 Nouvel objet social: Achats et ventes de véhicules et de matériel pour le nautisme, l'industrie et la construction, neufs ou d'occasion. Mise en location de véhicules et de matériel pour le nautisme, l'industrie et la construction, neufs ou d'occasion. Entretien et réparation de matériels et véhicules.

Autres modifications: - Aux termes d'un acte SSP signé en date du 20/09/2018 à Propriano (cession agréé par l'AGE du 03/09/2018), M. Dominique MEJEAN, demeurant Lieu-dit Caraccionu - Route de Vetaro - 20110 VIGGIANELLO a cédé à la Société SAS PROVENLOC, au capital de 60.000 euros, sise 191 Chemin Sous Lagarde - 84290 LAGARDE PAREOL, immatriculée au RCS de Avignon sous le n° 817 904 188, la totalité des parts sociales détenues dans la société PROPRIAN'IN-VEST sus-désignée. Les statuts ont été modifiés. Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 35

2M PARTNERS

Société par Actions Simplifiée Au capital de 900 euros Siège social : Furiani (20600) Lieu-dit Saint Pancrace Route du Village 834 169 567 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Suivant décisions des associés en date du 11 octobre 2018 il a été décidé de nommer la société PYTHEAS CONSEILS, SARL, sise à MARSEILLE (13001), 66D rue Sainte, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire. Dépôt légal RCS de BASTIA.

S.A. GESTION INSULAIRE DE LOCATION

N° 36

Société Anonyme Au capital de 152.500 euros Siège social : Aéroport de Poretta 20290 Lucciana R.C.S. Bastia B 343 199 956

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 Août 2018, il a été décidé :

1°] Le capital a été réduit de 152.000 euros à 69.597 euros puis augmenter de 403 euros pour le porter de 69.597 euros à 70.000 euros.

L'article 8 "capital social" des statuts a été modifié en conséquence :

* Ancienne mention:

Capital: 152.500 euros

* Nouvelle mention : Capital : 70.000 euros

2º) La transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter du 1er septembre 2018. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme

Ancienne mention : Société anonyme à Conseil d'administration

Nouvelle mention : Société à responsabilité limitée

* Ancienne mention Administrateurs

- Madame Sydné CASANOVA, résidence Ornano, 20200 BASTIA.

- Madame Maéva AGOSTINI, "ancienne miellerie Bastiani", 20290 LUCCIANA.

- Monsieur Jan LOWYCK, "résidence A Canonica", 20290 LUCCIANA.

- Monsieur Gilles FILIPPI, "Mariana Plage" lieu-dit Pineto, 20290 LUCCIANA. Président du Conseil d'administration : Monsieur Gilles FILIPPI.

* Nouvelles mentions Gérance :

Gérant : Monsieur Gilles FILIPPI "Mariana Plage" lieu-dit Pineto, 20290 LUCCIANA.

* Ancienne mention Commissaires aux comptes :

La S.A.S. F.B. AUDIT, représentée par Monsieur REDON commissaire aux comptes, titulaire.

La Société BERTHET-AUDIT-CONSEIL représentée par Monsieur Christian BER-THET-PILON commissaire aux comptes, suppléant.

Nouvelle mention : Néant.

Les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions sont frappées de caducité.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 37

SCM CIRCE

Société Civile Au capital de 570,00 Euros Rés Jardins de Toga - Bât F Chemin du Furcone, 20200 Bastia 481631422 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/07/2018, il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 570,00 Euros à 140 Euros Autres modifications: - il a été pris acte de la démission du Gérant Monsieur JEAN-CHRISTOPHE MAINETTI, à compter du 31/07/2018. Monsieur STE-PHANE SAOLI, Gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date. - DEPART DE LA SOCIETE DE 3 ASSOCIES AVEC ACQUISITION DES PARTS PAR LA SOCIETE ELLE-MEME. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

L'AURE

Société par Actions Simplifiée Au capital de 1000.00 € Siège social : 106 Lotissement Mare E Monte 20290 Borgo 841 008 055 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 22 octobre 2018, il résulte que : L'objet social de la société a été étendu, à compter du 22/10/2018, aux activités et opérations suivantes :

- L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'exploitation et la mise en valeur de terrains pour l'édification d'immeubles ou de plusieurs maisons dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement de ces constructions qui restera la propriété de la Société;

- L'ordonnancement, le pilotage, la coordination, mission complète, l'activité de consultant dans le BTP;

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 39

AS & JP

SARL au capital de 500 €
Siège Social:
20, Avenue du 9 Septembre
20250 Corte
RCS Bastia 525 019 725

AVIS DE TRANSFORMATION EN SASU CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE MODIFICATION OBJET SOCIAL

Suite à l'acte de cession d'actions intervenu le 30 septembre 2018 enregistré à BASTIA le 08 octobre 2018 sous la référence 2B04P312018 A 01425. Mme Anne Sophie BATTESTI-POGGI titulaire de l'intégralité des actions de la société a décidé de transformer la société par actions simplifiée en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle. Elle a également décidé de changer la dénomination sociale qui sera désormais 'L'INSTITUT CORTE' » et d'ajouter à l'objet social existant l'activité de "institut de beauté". Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

N° 40

DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR

Par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bastia, en date du, 25 septembre 2018, Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64 Route de San Martino – 20200 BASTIA, a été désigné en qualité d'Administrateur provisoire de la SAS MUVRINI GESTION, RCS 411 773 245.

DEPOSEZ vos annonces à : al-informateurcorse@orange.fr

N° 41

AS & JP

SARL au capital de 500 €
Siège Social:
20, Avenue du 9 Septembre
20250 Corte
RCS Bastia 525 019 725

AVIS DE TRANSFORMATION EN SAS

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 septembre 2018 enregistré aux services de l'enregistrement de Bastia le 08 octobre 2018 sous la référence 2B04P312018A01424, il a été décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée. Mme Anne Sophie BATTESTI-POGGI a été nommée en qualité de présidente pour une durée indéterminée.

Pour avis,

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL



B. LEONELLI Avocat, 5, Rue César Campinchi

20200 Bastia Tél : 04.95.31.69.67 Fax : 04.95.32.79.15

Email:cabinet.leonelli@wanadoo.fr

"DAFAL"

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 7.622,45 € Porté à 750.000,00 € Siège social : 2, Route de Ville (20200) Bastia R.C.S : Bastia N° 410 539 647

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 Septembre 2018, enregistré à BASTIA le 22 Octobre 2018, dossier 2018 00031902, référence 2B04P31 2018 A 01496, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de Sept Cent Quarante Deux Mille Trois Cent Soixante Dix-sept EUROS et Cinquante Cinq Centimes [742.377,55 €] pour le porter de Sept Mille Six Cent Vingt Deux Euros et Quarante Cinq Centimes (7.622,45 €) à Sept Cent Cinquante Mille Euros (750.000,00 €) par incorporation de la somme de Sept Cent Quarante Deux Mille Trois Cent Soixante Dix-sept EUROS et Cinquante Cinq Centimes (742.377,55 €) prélevée sur le compte "Report à Nouveau" créditeur de 1.001.442 € ainsi ramené à 259.064.45 €. Pour le porter de 7.622,45 750.000,00 €.

Cette opération est effectuée par élévation du montant nominal des parts anciennes qui sera porté de Cent Euros [15,245 €] à Mille Cinq Cents Euros [1.500,00€].

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

ANCIENNE MENTION: Le capital social fixé à la somme de Sept Mille Six Cent Vingt deux Euros et Quarante Cinq Centimes (7.622,45 €) est divisé en 500 parts sociales de 15,245 Euros chacune. NOUVELLE MENTION: Le capital social s'élève à la somme de Sept Cent Cinquante Mille Euros (750.000,00 €), il est divisé en 500 parts sociales de 1.500 Euros chacune.

Pour avis, Le gérant.



Avocat, 5, Rue César Campinchi 20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67 Fax : 04.95.32.79.15

Email:cabinet.leonelli@wanadoo.fr

"JENAL"

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 8.000 € Porté à 1.000.000,00 € Siège social : 2, Route de Ville (20200) Bastia R.C.S : Bastia N° 433 255 346

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 Septembre 2018, enregistré à BASTIA le 22 Octobre 2018, dossier 2018 00031900, référence 2B04P31 2018 à 01495, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de Neuf Cent Quatre Vingt Douze Mille EUROS [992.000,00 €] par incorporation de la somme de Neuf Cent Quatre Vingt Douze Mille EUROS [992.000,00 €] prélevée sur le compte "Report à Nouveau" créditeur de 1.742.112 € ainsi ramené à 750.112 €. Pour le porter de 8.000 € à 1.000.000,00 €.

Cette opération est effectuée par élévation du montant nominal des parts anciennes qui sera porté de Cent Euros [100 €] à Douze Mille Cinq Cents Euros [12.500,00 €].

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit : Article 7 - CAPITAL SOCIAL

ANCIENNE MENTION: Le capital social fixé à la somme de Huit Mille Euros (8.000 €) est divisé en 80 parts sociales de 100 € leuros chapuno

de 100 Euros chacune.

NOUVELLE MENTION: Le capital social s'élève à la somme d'Un Million d'Euros (1.000.000,00 €), il est divisé en 80 parts sociales de 12.500 euros, chacune.

Pour avis, le gérant.

N° 44

SCM CABINET DE KINES DE CASAMOZZA

Société Civile de Moyens Au capital de 1500,00 Euros T20 Casamozza, 20290 Lucciana 828159707 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/07/2018, il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 1500,00 Euros à 2000 Euros. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 45

HOTEL DE PORTICCIO

SARL au capital de 1.066.200 €
Siège social : Lieu-dit Porticcio
Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio
321 760 456 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 01/10/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de 21.796.575 € pour le porter à 22.862.775 €, par l'émission de 1.453.105 parts sociales nouvelles de 15 Euros chacune. L'article 7 des statuts a été modifié. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.



Avocat 5, Rue César Campinchi 20200 Bastia Tél : 04.95.31.69.67

Fax: 04.95.32.79.15 "MARE E STAGNU"

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 250.000,00 € Ramené à 125.000,00 € Siège social : Lieu-dit Schinu (20217) Saint-Florent R.C.S : Bastia N°448 553 693

Par délibération en date du 31 Août 2018, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 50 parts sociales de 2.500 € nominale chacune.

Aux termes d'un procès-verbal établi le 18 Octobre 2018, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définifivement réalisée à la date du 31 Août 2018.

Elle a constaté, en conséquence que le capital se trouvait ramené à la somme de 125.000,00 € à la date du 31 Août 2018.

En conséquence, les mentions antérieurement publiées et relatives au capital social sont ainsi modifiées :

* Ancienne Mention :

Le capital de 250.000 € est divisé en 100 parts de 2.500 euros nominale chacune

* Nouvelle mention:

* Nouvelle mention : Le capital de 125.000 € est divisé en 50 parts de 2.500 € nominale chacune

Le gérar

POUR PASSER UNE ANNONCE LÉGALE DEVIS par retour

Règlement CB
Attestation immédiate
ICN : Annonce légale
al-informateurcorse@orange.fr

N° 47

E.P.I.C Ecole de plongée Internationale de Calvi

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 2867.00 € Siège social : 20 Les Patios de Campu Longu, 20260 Calvi 453 028 607 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associé unique du 30 septembre 2018 :

- L'associé unique décide d'augmenter le capital de 1434 euros à 2867 euros, par création de parts nouvelles à souscrire et libérer en espèces.

En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts sont modifiés :

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de deux mille huit cent soixante-sept [2867] euros. Il est divisé en deux mille huit cent soixante-sept [2867] parts sociales de un [1.00] euro l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en fonction de droits de chacun des associés.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

MARINE 2A

Société par Actions Simplifiée Capital : 7500 ramené à 6750 €uros Siège social : Port de Plaisance Charles Ornano Lot 14, 20090 Ajaccio R.C.S. : Ajaccio B 511 390 304

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 11 octobre 2018, que le capital de la Société a été réduit de 750 €uros par voie de rachat et d'annulation de 15 actions. Le capital a ainsi été ramené de 7500 €uros à 6750 €uros.

Les statuts ont été mis à jour.

Pour Avis, La Présidence.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 49



Avocat 5, rue César Campinchi 20200 Bastia Tél : 04.95.31.69.67

Fax: 04.95.32.79.15

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 11 Octobre 2018, Monsieur RISTORCELLI Jules Roger demeurant à SAINT-FLORENT (20217), a donné en location-gérance à la "SOCIETE D'EXPLOITATION DU COMPTOIR DE L'EUROPE", société à responsabilité limitée en formation au capital de 1.000 € dont le siège social est à SAINT-FLORENT (20217) Place des Portes, la branche d'activité de DEBIT DE BOISSONS d'un fonds de commerce d'hôtel, débit de boissons, à l'enseigne " HOTEL D'EUROPE" sis à SAINT-FLORENT (20217) Place des Portes, pour une durée de trois années à compter du ler Novembre Deux mille Dix-huit, renouvelable par tacite reconduction.

Pour unique insertion,



Avocat 5, rue César Campinchi 20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67 Fax : 04.95.32.79.15

FIN DE LOCATION-GERANCE

La Location-gérance de la branche d'activité de débit de boissons d'un fonds de commerce de d'Hôtel, débit de boissons exploité à SAINT-FLORENT (20217) Place des Portes, qui avait été consentie suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 23 Octobre 2003, par Monsieur Jules, Roger RISTORCELLI, demeurant à SAINT-FLORENT (20217) La Citadelle, à la société SAS "SOCIETE D'EXPLOITATION DU BAR DE L'EUROPE" au capital de 10.000 € dont le siège est à SAINT-FLORENT (20217) Place des Portes, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 450 780 952, prendra fin le 31 Octobre 2018 par arrivée de son terme.

Pour unique insertion.

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 17 octobre 2018, la Société ViTO Corse, S.A.S au capital de 1.000.000 €, sise Esplanade Forum du Fangu – Avenue Jean Zuccarelli – 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784 A donné en location dérance :

A donné en location gérance : à la Société SACHA 173, SASU au capital de 2000 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 834 722 951, sise Route de San Gavino – les Hauts de Tintorajo – 20600 FURIANI, un fonds de commerce de Station-Service (Distribution de carburants au détail, distribution de lubrifiants et produits annexes, service d'entretien courant de véhicules. service de vidange et graissage, service de lavage et de nettoyage de véhicules, vente et réparation de pneumatiques, produits et articles pour l'automobile et les automobilistes, vente de boissons et de produits alimentaires, vente de bouteilles de gaz) à l'enseigne ViTO sis et ex ploité 9, Route du Cap – 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, pour une durée de 1 an. A compter du 17 octobre 2018.

N° 52

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé à RUTALI en date du 16 octobre 2018, Madame Marie SANTELLI, de nationalité française, née MAROSELLI le 16/06/1928 à RUTALI demeurant : La Nouvelle Corniche - bat. A - 20600 BASTIA, a donné en location-gérance à Monsieur Paul Louis CASTA de nationalité française, né le 29/12/1966 à BASTIA demeurant : Le Pantano - 20239 RUTALI, un fonds de commerce de débit de boissons, bar (4eme catégorie) "A FUNTANA" sis RUTALI - 20239 RUTALI.

Le contrat de location-gérance prendra effet le 16 octobre 2018, pour finir le 15 octobre 2019, il sera reconduit par tacite reconduction pour la même durée.

Pour insertion unique.

N° 53

RESILIATION LOCATION GERANCE

La location-gérance d'un fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie, sis et exploité à RUTALI - 20239 RUTALI (HAUTE-CORSE), sous l'enseigne "A FUNTANA", consentie par Madame Marie SANTELLI née le 16 juin 1928 à RUTALI (20239) domiciliée Nouvelle Corniche - BT B - 20200 BASTIA. **D'une part Et**: Monsieur Stéphan PERES, né le 22 novembre 1968 à AUCH (32), demeurant Lieu-dit Pantani - 20239 RUTALI.

D'autre part

a été résilié le 15 octobre 2018 suivant article intitulé "Résiliation" article n° 5 du contrat de location-gérance.

Dour avic

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 54

CAPWED CORSE

SARL au capital de 1000 euros Siège social : Allée Pancrace Guglielmi 20123 Pila Canale 504729955 RCS Ajaccio

L'AGE du 28/09/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et a constatéla clôture de liquidation à compter de ce jour. Dépôt au RCS de AJACCIO.

CEHENNE 2

Société Civile au capital de 1.000 € Siège Social : Centre Commercial Port Toga - 20200 Bastia 440 940 013 R.C.S. : Bastia

Suivant décision collective des associés en date du 1er octobre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Noel DEVICHI demeurant à Bastia (20200) Village de Cardo, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société, à Bastia, Centre Commercial Port Toga, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Down

Pour avis,

N° 56

CEHENNE 4

Société Civile au capital de 1.000 € Siège Social : Centre Commercial Port Toga – 20200 Bastia 442 832 176 R.C.S. : Bastia

Suivant décision collective des associés en date du 1er octobre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Noel DEVICHI demeurant à Bastia (20200) Village de Cardo, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société, à Bastia, Centre Commercial Port Toga, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 57

SASU HOLDING J. B

En Dissolution

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 €uros
RCS Ajaccio : B 821 803 723
Siège social : Lieu-dit Rotajolo
Résidence A Funtana, Porticcio
20166 Albitreccia

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associé unique, dans l'acte du 31 décembre 2017, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat de liquidateur Mr JUILLET Bernard, Paul, Yves, demeurant lieu-dit Rotajolo, résidence A Funtana, Porticcio, 20166 ALBITRECCIA, et constate la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ontété déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

JURIS PATRIMOINE CONSEILS

S.A.R.L En Liquidation Au capital de 1000 € 8, rue Casanova d'Aracciani Quartier U Frusteru, 20110 Propriano RCS Ajaccio 538 277 534 (2011 B 535)

LIQUIDATION DE LA SOCIETE

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2018 : Les associés, après avoir entendu le rapport du Lignidatour, ant

- port du Liquidateur, ont : - Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au Liquidateur Madame Sylvie PEDINIELLI, demeurant "Lieu-Dit Erta - 20112 OLMICCIA" et déchargé cette dernière de son mandat.
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Aiaccio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis

N° 59

DC INNOV

SCIC Société Coopérative d'Intérêt Collectif à forme SARL Au capital social de 10.500 € SIRET Ajaccio 789569779

RECTIFICATIF

Suivant PV sous seing privé en date à Ajaccio du 28 juillet 2018 enregistré à AJACCIO Service PFE le 8 août 2018 sous le n° 2018 25257, référence 2018 A 01150, s'est tenue l'AGM de la SCIC DC INNOV à forme SARL. A cette occasion, la situation est restée identique à celle constatée lors de première réunion du 23 avril 2018 et il n'a pas été possible de procéder à la désignation d'un nouveau gérant dans les conditions statutaires.

En foi de quoi, les sociétaires ont délibéré et ont décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société en objet avec effet du 30 Juillet 2018, et de nommer en qualité de liquidateur amiable avec tous les pouvoirs prévus par la loi et les statuts Monsieur Paul-Mathieu LEGAL-OTTAVIANI, sociétaire de la société

L'adresse postale de la liquidation est fixée ainsi qu'il est dit ci-après : M. LEGAL-OTTAVIANI – Liquidateur amiable de DC INNOV – 21 Cours Napoléon BP 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1.

Le Dépôt des actes sera effectué au RCS d'Ajaccio et modification d'immatriculation requise.

Pour avis et mention rectificative, Le liquidateur amiable.

N° 60

CAPWED CORSE

SARL au capital de 1000 euros Siège social : Allée Pancrace Guglielmi 20123 Pila Canale 504729955 RCS Ajaccio

L'AGE du 28/09/2018 a décidé: la dissolution de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour, nommé en qualité de liquidateur MASSA PAULE demeurant VIGNA BIANCA, 20123 PILA CANALE et fixé le siège de la liquidation au VIGNA BIANCA, 20123 PILA CANALE à compter de ce jour. Dépôt au RCS de AJACCIO.

KR ASSOCIES

Société à Responsabilité Limitée En liquidation Au capital de 12.000 euros Siège social et de liquidation : Lotissement Lorello Route Moyenne Corniche, Porticcio 20166 Grosseto-Prugna 479564551 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie 16/10/2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Frithjof KUNTZE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

GREFFE DU TRIBUNAL **DE COMMERCE DE BASTIA**

N° 62

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 16/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement ludiciaire à l'égard de :

Nalin Daisy Lucienne Maryse 1, avenue Président Pierucci "Prima Pagina" 20250 Corte

Activité : Librairie - Papèterie - Bazar RCS Bastia A 508 972 114, 2008 A 480 Date de cessation des paiements :

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ (Me Bernard ROUSSEL) Imm. U Boscu d'Oru Bât B4 - 20200 Pietranera Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique a l'adresse :

https://www.creditors-services.com

Pour Extrait, La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

N° 63

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 16/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 1 ans à l'encontre de

Bernard Tamara née Colombani Née le 14/02/1976 à Bastia (Haute-Corse)

Domiciliée: A Casano, 20214 Montegrosso

RCS Bastia: A 489 261 461 - 2006 A 110 Activité: Point chaud et boissons, vente ambulante de pains RM N°821 11 2B

> Pour Extrait, La SELARL Me Nicole Casanova,

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 16/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

2 L S Promotion (SAS)

Rés Amaryllis Bât C - 20200 Ville de Pietrabugno Activité: Gestion de projets immobiliers RCS Bastia B 802 715 433, 2014 B 349 Date de cessation des paiements : 16/10/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMI (Me Bernard ROUSSEL) Imm. U Boscu d'Oru Bât B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique a l'adresse :

https://www.creditors-services.com

Pour Extrait. La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier

N° 65

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 16/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a mis fin à la **Procédure de Sauvegarde et à** prononcé la Conversion de la Sauvegarde en Redressement Judiciaire de :

Mediacomm (SARL) Le Cézanne - Quartier Récipello 20200 Bastia

Activité : Call center RCS Bastia B 414 730 408, 2000 B 223 Date de cession des paiements : 31/07/2018

Administrateur:

SELARL de Saint Rapt et Bertholet 75, rue Paul Sabatier 13090 Aix en Provence Mission: d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion

Pour Extrait, La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier

N° 66

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 16/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

A Teghja (SARL) "La Taverne" Quai des Martyrs de la Libération 20200 Bastia

Activité : Restaurant (GR) RCS Bastia B 521 626 788, 2010 B 165 Date de cessation des paiements :

30/06/2018 Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMI (Me Bernard ROUSSEL)

électronique a l'adresse :

Imm. U Boscu d'Oru Bât B4 - 20200 Pietranera Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail

https://www.creditors-services.com

Pour Extrait, La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 16/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Caselli Charles 30. Boulevard Paoli 20200 Bastia

Activité : Multiservices aux entreprises du BTP y compris le conseil et la gestion de chantiers

RCS Bastia A 798 863 940, 2016 A 157 Date de cessation des paiements : 16/10/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ (Me Bernard ROUSSEL) Imm. U Boscu d'Oru Bât B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique a l'adresse :

https://www.creditors-services.com

Pour Extrait. La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier

N° 68

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 16/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Oussellam Rachid c/o Mme Oussellam Rés Montésoro Tour N°4 20600 Bastia

Activité: Travaux de maçonnerie générale RM N°450 405 881 (488.12.2B)

Date de cessation des paiements :

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ (Me Bernard ROUSSEL)

Imm. U Boscu d'Oru Bât B4 - 20200 Pietranera Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique a l'adresse :

https://www.creditors-services.com

Pour Extrait. La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier

N° 69

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 16/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 15 ans à l'encontre de : Sahib Abdelhak

Né le 02/08/1990 à Bir Souaf [Maroc] Domicilié: Quartier Saint Joseph Rés. Les Capucins Bât. 7, 20600 Bastia

Non inscrit au RCS de Bastia RM N°793 338 740 [449.13.2B] Maconnerie générale

> Pour Extrait, La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 16/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-noncé l'ouverture d'une procédure de **Li**quidation Judiciaire Simplifiée à l'égard

KMG (SASU) Centre Commercial Casino Moriani-Plage "O'BAR A PIZZA' 20230 San Nicolao

Activité: Fabrication et vente de pizzas, salades et desserts.... RCS Bastia B 811 009 174, 2015 B 235

Date de cessation des paiements : 01/07/2018

Liquidateur:

SELARL BRMJ (Me Bernard ROUSSEL) lmm. U Boscu d'Oru - Bât B4 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Liquidateur** ou sur le portail électronique a l'adresse :

https://www.creditors-services.com

Pour Extrait. La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 16/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

SASU Mariana (SAS) Rond-Point de Tragone 20620 Biguglia

Activité : Travaux de maçonnerie géné-

rale **RCS Bastia** B 822 638 466, 2016 B 583 Date de cessation des paiements : 09/10/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ (Me Bernard ROUSSEL) Imm. U Boscu d'Oru Bât B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique a l'adresse :

https://www.creditors-services.com

Pour Extrait. La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier

N° 72

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 16/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de :

Sechi Jean Luc Marcel Né le 26/08/1967 à Bastia [Haute-Corse]

Domicilié : Rés Pietra - Bât B - 20200 Ville di Pietrabugno Non inscrit au RCS de Bastia RM N°438 974 909 [263.01.2B]

Plomberie chauffage

Pour Extrait, La SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.



Alata, le 22 octobre 2018

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE D'ALATA

Enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Alata en vue de l'ouverture à l'urbanisation de la zone classée 2AUg2, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'aménagement d'ensemble au lieu-dit " La Balisaccia "

Par arrêté n° 20/2018 en date du 4 octobre 2018, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme d'Alata en vue de l'ouverture à l'urbanisation de la zone classée 2AUg2, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'aménagement d'ensemble au lieudit "La Balisaccia"

A cet effet, Madame **Vanessa MARCHIONI** a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Bastia le 3 août 2018.

Ladite enquête se déroulera en Mairie annexe d'Alata Trova, lieu-dit Trova - 20167 ALATA du 22 octobre 2018 au 23 novembre 2018 inclus.

Le dossier sera consultable sur place les mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 14h30. Il sera également consultable sur le site internet de la commune :

www.alata.corsica

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie annexe d'Alata Trova - lieudit Trova - 20167 ALATA les lundi 22 octobre 2018, de 9h à 13h, mercredi 07 novembre 2018, de 9h à 12h, jeudi 15 novembre 2018, de 9h à 13h, vendredi 23 novembre 2018, de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être consignées au sein du registre mis en place à cet effet en Mairie annexe ou encore sur le registre dématérialisé et sécurisé à l'adresse

https://www.registre-dematerialise.fr/988.
Elles pourront également être adressées par écrit jusqu'au 23 novembre 2018 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) sous pli cacheté, à : Mairie d'ALATA/enquête publique/Modification nº 1 du PLU - à l'attention de Mme Vanessa MARCHIONI commissaire enquêteur, Mairie annexe, lieu-dit Trova, 20167 ALATA.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Alata village, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et seront publiés sur le site internet de la commune ; ces mêmes documents demeureront consultables durant une année à

l'adresse https://www.registre-dematerialise.fr/988. A l'issue de l'enquête publique, le projet - éventuellement modifié - de modification nº1 du PLU sera soumis à l'approbation définitive du Conseil Municipal.

N° 74

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EOUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mèl: direction@oehc.fr web: http://www.oehc.fr L'avis implique un marché public

Objet: EXTENSION DU RESEAU D'EAU BRUTE SUR LA COMMUNE DE MONTICELLO

BALAGNE

Réference acheteur : 2018-049-SI Type de marché : Travaux Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS: FRM02

Description : Le projet consiste en la fourniture et pose de canalisations fonte et équipements allant du diamètre 32mm au 200mm sur une longueur d'environ 1500m sur la commune de Monticello.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Conditions relatives au contrat

Financement : Le financement de l'opération est assuré par le budget d'investissement de l'OEHC, avec la participation de la CDC.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement administratif. Conformément à l'article 183 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le délai maximal de paiement sur lequel s'engage l'acheteur est de 30 jours.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Se référer au règlement de consultation Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

5% Performances en matière de protection de l'environnement

25% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

20% Organisation, qualification et expérience du personnel assigné à l'exécution des travaux

Remise des offres: 16/11/18 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro. Envoi à la publication le : 19/10/18

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.oehc.fr



PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

PRÉFECTURE DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES BUREAU DE L'EXPERTISE JURIDIQUE ET DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

EXTRAIT DE DÉCISION

Réunie le 10 octobre 2018 au sein de la préfecture de la Haute-Corse, la commission départementale d'aménagement commercial a décidé d'accorder l'autorisation d'exploitation commerciale pour le projet déposé par la SAS Prato Corbara, situé sur la commune de Corbara, consistant en l'extension de 525 m² d'un commerce de détail sous l'enseigne la Foir'Fouille, pour atteindre une surface de vente de

Article L.752-17 du code de commerce

« I. Conformément à l'article L.425-4 du code de l'urbanisme, le demandeur, le représentant de l'État dans le département, tout membre de la commission départementale d'aménagement commercial, tout professionnel dont l'activité, exercée dans les limites de la zone de chalandise définie pour chaque projet, est susceptible d'être affectée par le projet ou toute association les représentant peuvent, dans le délai d'un mois, introduire un recours devant la Commission nationale d'aménagement commercial contre l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial.

La Commission nationale d'aménagement commercial émet un avis sur la conformité du projet aux critères énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce, qui se substitue à celui de la commission départementale.

En l'absence d'avis exprès de la commission nationale dans le délai de quatre mois à compter de sa saisine, l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial est réputé confirmé.

A peine d'irrecevabilité, la saisine de la commission nationale par les personnes mentionnées au premier alinéa du présent I est un préalable obligatoire au recours contentieux dirigé contre la décision de l'autorité administrative compétente pour délivrer le permis de construire.

Le maire de la commune d'implantation du projet et le représentant de l'État dans le département ne sont pas tenus d'exercer ce recours préalable.

II - Lorsque la réalisation du projet ne nécessite pas de permis de construire, les personnes mentionnées au premier alinéa du I peuvent, dans un délai d'un mois, introduire un recours contre la décision de la commission départementale d'aménagement commercial.

La Commission nationale d'aménagement commercial rend une décision qui se substitue à celle de la commission départementale.

En l'absence de décision expresse de la commission nationale dans le délai de quatre mois à compter de sa saisine, la décision de la commission départementale d'aménagement commercial est réputée confirmée.

A peine d'irrecevabilité, la saisine de la commission nationale est un préalable obligatoire au recours contentieux. ».

> Fait à Bastia le 16 Oct. 2018 Le préfet, président de la CDAC, Pour le préfet et par délégation, Le Secrétaire Général de la Préfecture, Frédéric LAVIGNE.

N° 76

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI Directeur Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA Tél: 04 95 30 95 30 Référence acheteur: 018-2018/BO

L'avis implique un marché public Objet : Numéro de la consultation : 018-2018 Transport aller/retour de marchandises et matériels pour le Salon de l'agriculture 2019

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché:

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

80% Prix des prestations 10% Valeur technique : Réalisation d'un planning de l'organisation du transport avec

précision sur le jour et l'heure d'arrivée sur site à Paris

. 10% Valeur technique : Elaboration d'un mémoire technique décrivant les véhicules et les équipements mis à disposition

Remise des offres : 05/11/18 à 12h00 au plus tard. Envoi à la publication le : 18/10/2018

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des guestions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

PROCHAINE PARUTION ICN - 02/11/2018 - N°6742



AVIS D'ATTRIBUTION

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif Direction de la Commande Publique Service de gestion des procédures de marchés 11, bis Rue Del'Pellegrino - BP 414 20183 AJACCIO CEDEX Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56 mèl : dap@isula.corsica

web: http://www.isula.corsica

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe

L'avis implique un Accord-Cadre Objet : Contrôle technique des e ôle technique des engins de la collectivité de Corse - Secteur Haute-

Référence acheteur : JSF 2018-022 Nature du marche: Services Procédure ouverte Classification CPV :

Principale : 71356100 - Services de contrôle technique Complémentaires: 34114000 - Véhicules à usage spécial

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés pu-

blics de l'OMC : OUI

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en

fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Prix 40% Délai d'éxecution

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

Précisions concernant le[s] délai[s] d'introduction des recours :

- Conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, un référé contractuel peut être introduit après la signature du marché, dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché.
- En référence à l'arrêt d'assemblée du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 « Département

du Tarn-et-Garonne », un recours en contestation de validité du marché peut être formulé auprès du Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L.521-1 du Code de Justice Admi-

- Par ailleurs, en application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours pour excès de pouvoir peut être intenté auprès du TA de Bastia, dans un délai de deux mois, à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA): 19.000 euros Nombre d'offres reçues: 3 Date d'attribution: 10/10/18

Warché n°: 2018-059
QUALICONSULT EXPLOITATION, 80 route des Lucioles, 06560 Valbonne

Montant HT: 19.000,00 Euros Le titulaire est une PME: NON Sous-traitance : non. Envoi le 22/10/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/

N° 78

AVIS RECTIFICATIF DU 23/10/18

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl: marches-publics@odarc.fr web : http://www.odarc.fr Référence : 018-2018/BO

Objet : Numéro de la consultation : 018-2018 Transport aller/retour de marchandises

et matériels pour le Salon de l'agriculture 2019

Remise des offres :

Au lieu de : 05/11/18 à 12h00 au plus tard. Lire : 12/11/18 à 12h00 au plus tard. Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marches-publics.info

N° 79

COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

Mention d'affichage en Mairie d'une délibération

Par délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2018, la Commune de San Martino di Lota a institué un droit de préemption urbain renforcé sur la to-talité des zones urbaines et d'urbanisation future délimitées par le plan local d'urbanisme (PLU).

Cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un [1] mois minimum. Cette délibération et les documents auxquels elle fait référence peuvent être consultés à la mairie de San Martino di Lota aux horaires d'ouverture au public.

N° 80



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Marie de Forganisme qui passe le SIVOM des Plaines du SUD Mairie de Figari - 20114 FIGARI Téléphone : 04 95 71 00 23 Fax : 04 95 71 04 65

Courriel: mairie.figari@wanadoo.fr

1. Objet:

Le marché a pour objet :
- Une tranche ferme (TF) concernant l'étude de faisabilité de la création d'un réservoir d'eau potable d'environ 300 m3 (confirmation du volume par cette TF) sur le territoire de la Commune de PIANOTTOLI-CALDERELLO assorti des équipements et canalisations nécessaires à son raccordement,

Une première tranche optionnelle [T01] concernant la consultation d'un bureau d'étude géotechnique afin de connaître la nature des sols au lieu d'implantation du futur réservoir assortie du type de fondations spéciales éventuelles,

- Une deuxième tranche optionnelle (TO2) concernant la constitution d'un éventuel dossier de permis de construire du futur réservoir d'eau potable,

- Une troisième tranche optionnelle [TO3] constituant les éléments de mission de maîtrise d'œuvre APS, APD, ACT, VISA, DET et AOR.

2. Caractéristiques principales :

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée conformément aux articles 27 et 77 du Décret du 25 mars 2016 N° 2016-360 relatifs aux marchés publics.

MAPA N°10/2018/01

Aucune variante n'est autorisée.

3. Informations pratiques :

Les candidats sont invités à télécharger le dossier de consultation des entreprises sur la plateforme de dématérialisation : klekoon.com et en particulier le règlement

de la consultation pour des informations complètes.

Date limite de réception des offres : soit en format papier soit au format électronique [http://www.klekoon.com/] avant le Lundi 19 Novembre 2018 à 12h00.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours

4. Conditions d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :
- Critère 1 – Valeur technique 60 points
- Critère 2 – Valeur financière 40 points

Les conditions de notation détaillées figurent dans le règlement de consultation. Le SIVOM des Plaines du Sud de la Corse se réserve le droit, s'il l'estime nécessaire, de recourir à la négociation (CE - 18/09/2015 n°380821) avec le ou les candidats, par un simple échange de courriers ou lors d'un entretien personnalisé. Après cette éventuelle étape, sera déclaré lauréat, le candidat ayant obtenu la note

la plus élevée

5. Recours :

Tribunal Administratif de BASTIA, Villa Montepiano, 20407 BASTIA, Tél. 04.95.32.88.66 – Télécopie : 04.95.32.38.55. Adresse courriel: greffe.ta-bastia@juradm.fr

N° 81

COMMUNE D'ALERIA

RESULTAT DE MARCHE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune d'Aléria 20 Cours Charles Jean Sarocchi 20270 Aléria Tél: 04 95 57 00 73

mail : commune.@aleria.fr Objet du marché : Réaménagement de la Place de la Liberté

Procédure de passation : Procédure adaptée

Nom et adresse du titulaire : SNT PETRONI - 20240 GHISONACCIA

Date d'attribution du marché: 10 octobre 2018.

Le Maire. A. FRATICELLI.

N° 82

COMMUNE D'ALERIA

RESULTAT DE MARCHE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune d'Aléria 20 Cours Charles Jean Sarocchi 20270 Aléria Tél : 04 95 57 00 73

mail : commune@aleria.fr

Objet du marché : Fournitures pour le réaménagement de la Place de la Liberté

Procédure de passation : Procédure adaptée
Nom et adresse du titulaire : SNT PETRONI - 20240 GHISONACCIA

Date d'attribution du marché: 10 octobre 2018.

Le Maire, A. FRATICELLI



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse 22 Cours Grandval, BP 215 20187 AIACCIU CEDEX 1. Tél: +33 495516464.

Fax: +33 495516621. Courriel: commande.publique@ct-corse.fr.

Adresse internet : https://www.isula.corsica Objet du marché : Acquisition d'ouvrages et autres documents édités pour les ser-

Numéro de référence: 1850069

Date limite de remise des offres : 09 novembre 2018 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.ct-corse.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 octobre 2018

N° 84

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI Directeur

Avenue Paul Giacobbi BP 618 - 20601 BASTIA Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 18/FCS/017/MA

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Numéro de la consultation : 18/FCS/017 Fourniture de matériel divers et pro-

duits de nettoyage Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure : Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en

fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60% Prix des prestations

40% Valeur technique de l'offre au regard du mémoire technique

Remise des offres: 05/11/18 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 18/10/2018

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

Édité par CorsicaPress Éditions SAS (Société

locataire gérante)

Immeuble Marevista

12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication - Rédacteur en chef:

Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

- Elisabeth Milleliri informateur.corse@orange.fr
- 1er secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli
- 1er secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris **BUREAU DE BASTIA**

1, Rue Miot (2º étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales : Tél. 04 95 32 89 92

al-informateurcorse@orange.fr

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21. Cours Napoléon - BP 30059

20176 A IACCIO Cedex 1

Tél. 04 20 01 49 84

al-icn-aiaccio@orange.fr

RÉGIE DE LA PUBLICITÉ

CORSE REGIPUB SAS

M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77 · mail: brunel.stephane@yahoo.fr

Fondateur Louis Rioni

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009





DERNIERES MINUTES

N° 85

avocats **Olivier PELLEGRI**

Avocat à la Cour Port de Plaisance de Toga Bât. A2 - 20200 Bastia Tél 04.95.32.05.8 Fax 04.95.32.13.35

e-mail:pellegri.olivier@wanadoo.fr **LE REFUGE**

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 7622 euros Siège social : Vallée de la Restonica 20250 Corte 391 756 111 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 10 septembre 2018, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Lucien BALDACCI intervenu le 10/04/2018 et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Angèle Catherine LEONELLI, veuve BALDACCI, demeurant 1, Place PAOLI - 20250 CORTE, pour une durée illimitée à compter du 10/09/2018.

> Pour avis La Gérance.



Olivier PELLEGRI

Avocat à la Cour Port de Plaisance de Toga 20200 Bastia

BATI-MAT 2B

Société par Actions Simplifiée Au capital de 45.734 euros Siège social: Figaretto 20230 San Nicolao R.C.S: Bastia 403 031 818

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du

30 septembre 2017, La SARL ALTUS CONSULTANTS AUDIT, Les Jardins de Toga - 20200 BASTIA, inscrite à la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes d'AIX-BASTIA, représentée par Monsieur Jean-Pierre FABIANI, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

Pour avis, Le Président.

N° 87

ACF2

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 25.000 € Siège social : 2 avenue Jean Nicoli 20250 Corte 814 868 667 R.C.S. Bastia

Suivant procès-verbal en date du 1er octobre 2018, l'associé unique a nommé en qualité de co-gérant M. Jean-Claude TONNARD demeurant 15 rue Jean Bologne, 75016 Paris en remplacement de M. Régis FRANCESCHI, démissionnaire. Mention sera portée au R.C.S. de Bastia.

Le représentant légal,



« SCP GRIMALDI MICHELI

Notaires - ZI Migliacciaru 20243 Prunelli di Fiumorbo

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO en date du 16 octobre 2018, Madame Marie Hortense MARIANI née le 27 janvier 1933 à SO-LARO (Haute-Corse) a cédé à la SAS BOWLING DE LA PLAINE, société par actions simplifiée au capital de 2000 euros dont le siège est a VENTISERI (Haute-Corse) lotissement Zone artisanale identifiée sous le numéro 828328237 au RCS de BASTIA la licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de 4ème catégorie qui lui avait été accordée par les services des douanes à la date du 17 mars 1980 sous le numéro 34180

L'entrée en jouissance a été fixée au 16 octobre 2018.

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 30,000 euros.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière publication en l'office notarial où domicile a été alu à cet effet. »

N° 89

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil Article 1378-1 Code de Procédure Civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 juillet 2015.

Madame Olga JORDAN CASIMIR a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procèsverbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Henri PINNA, Notaire Associé de la So-ciété Civile Professionnelle «Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI et Louis-Valery VERGEOT», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (20000), 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, le 6 septembre 2018 et acte complémentaire du 17 ocobre 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique ALEXANDRE, notaire à VICO (20160), FONTANA, référence Cours Paul CRPCEN: 20012, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament . et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 90

AVIS DE CHANGEMENT **DE NOM PATRONYMIQUE**

Madame MICHELI Stéphanie, demeurant Lieu-dit La Punta, 20217 SAINT-FLO-RENT (), agissant au nom de leur enfant mineur GIANNONI Léa, née le 06 juin 2008 à BASTIA (Haute-Corse), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux afin de s'appeler à l'avenir MI-CHELI GIANNONI.

Suivant décisions ordinaires en date du 10 septembre 2018, l'associée unique de la Société **SCODDU ROSSU**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 €, Siège social : ZI TRALAVETTU, 20110 PROPRIANO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le nº 824 561 641 RCS AJACCIO, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

N° 92

SAS SAM'S CAKES 830 962 767 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un PV de l'associée unique et Président du 09/10/2018, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 01/10/2018, de : « RUE LAC DU CINTO, LA CONFINA 2, MEZZAVIA, 20167 AJACCIO » à « ESPACE DU STILETTO BIS LUCIANI, ZA DU STILETTO, RTE DE LA ROCADE, LOT 22, 20090 AJACCIO ».

En conséquence, l'article 4 des statuts a

été modifié comme suit : **Ancienne mention :** Le siège social est fixé à RUE LAC DU CINTO, LA CONFINA 2, MEZZAVIA, 20167 AJACCIO.

Nouvelle mention: Suite au PV en date du 09/10/2018, le siège social est fixé: « ESPACE DU STILETTO BIS LUCIANI, ZA DU STILETTO, RTE DE LA ROCADE, LOT 22, 20090 AJACCIO. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AIACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

N° 93

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans l'ICN N° 6735, concernant la constitution de la société DK OHM. Il fallait lire: Gérant: M Franck HAMDANI, associé unique, demeurant 48 Ter Hameau de CECCIA, 20137 PORTO-VECCHIO

Pour avis au RCS AJACCIO.

Le gérant.

N° 94

MP PROD & PRESS

Société par Actions Simplifiée En liquidation au capital de 500 euros Siège social et de liquidation : Route des Sanguinaires Parc Fiorella, Boulevard Tino Rossi 20000 Ajaccio 753342245 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 3 novembre 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Philippe MAR-TINETTI, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Route des Sanguinaires, Parc Fiorella, Boulevard Tino Rossi, 20000. C'est à cette adresse que la cor-respondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Philippe MARTINETTI Liquidateur.



Etude de Maître **Philippe DEBORDES**

Notaire Associé à Mirebeau Sur Bèze (Côte-d'Or) 5, rue du Bocanon

U VALDU

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Philippe DE-BORDES, Notaire associé de la société civile professionnelle "Philippe DE-BORDES", titulaire d'un Office Notarial à MIREBEAU SUR BEZE (Côte-d'Or), 5 rue du Bocanon, le 9 octobre 2018, enregistré au service de la publicité foncière de DIJON, 1er le 15 octobre 2018, dossier 2018 - 00051933 référence 2014P01 2018 N 01863, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La dénomination sociale est : U VALDU

Le siège social est fixé à : AJACCIO (20000), 4 route des Cèdres Parc Impérial, Immeuble Chantilly, Bâtiment C. La société est constituée pour une durée

Le capital social est fixé à la somme de : quatre cent quatre-vingt mille uros [480.000,00].

Les apports sont en nature.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés

Le premier gérant de la société est : Monsieur Christian BOZZI, demeurant à AJACCIO, 4 rue des Cèdres, Parc Impérial, Immeuble Chantilly, bâtiment C.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

144490-Pour avis : Le Notaire.

N° 96

S.I.V.

Société Civile Au capital de 7.622,45 € Siège Social: Route Supérieure de Cardo 20200 Bastia 444 134 183 R.C.S. Bastia

Suivant décision collective des associés en date du 1er octobre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée nommé comme Liquidateur Monsieur Noel DEVICHI demeurant à Bastia (20200) Village de Cardo, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Le siège de la liquidation est fixé à Bastia (20200), Centre Commercial Port Toga, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 97

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Iudiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

N° RG: 17-1430

EXTRAIT

Par jugement du 08 Octobre 2018, le Tribunal prononce la Clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de : l'Association 3A. Mme Dominique Arrighi. prise en sa qualité de liquidateur

de l'Association 3A ayant son siège social Lieu-dit Castelucciu, 20222 Brando

Forme: Association

Pour extrait : Le Greffier

N° 98

AVIS

Suivant acte ssp en date à SAINT JULIEN EN GENEVOIS du 11 octobre 2018, il a été établi les statuts d'une Société Civile dénommée SCI CHAGAL dont le siège est SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO (20144) Bastide Barbaccioli Chemin de Poggioli, ayant pour **objet** l'acquisition, la propriété, la location, l'aménagement, l'administration d'une propriété située à SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO (20144) Bastide Barbaccioli - Chemin de Poggioli. La société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Le capital social est fixé à 670.000 euros. Il existe une clause d'agrément préalable par les associés pour certaines cessions ou transmissions de parts sociales. Aux termes du même acte, Ma-dame Catherine MATHIEU GALY et Monsieur Bernard CHAPUIS, demeurant ensemble à SAINT JULIEN EN GENEVOIS [74160] 3 avenue de Ternier, ont été nommés en qualité de **gérant.**

N° 99

CANDICE CREATION

Société à Responsabilité Limitée En liquidation Au capital de 7622,45 euros Siège social et de liquidation : La Tozza Alta, Pianottoli Caldarello 20131 Pianottoli-Caldarello 415 273 101 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 14 juin 2018 et sa mise en liquidation amiáble sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Mme Candice JACQUET, demeurant La Tozza Alta, Pianottoli Caldarello, 20131 PIANOTTOLI CALDARELLO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé

La Tozza Alta, Pianottoli Caldarello, 20131 PIANOTTOLI CALDARELLO, adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 100

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 16/10/2018, il est constitué une EARL, régie par la loi n°85-597 du 11/07/1985.

ASSOCIE EXPLOITANT ET GERANT:

SANTINI Jean Sauveur, né le 23/10/1958

ASSOCIEE NON EXPLOITANTE:

Mme BOUHADJAR Rhamouna, née le 30/07/1962, demeurant tous deux à Canale-di-Verde, 20230. **DENOMINATION: EARL LENZA AL PIANE.**

OBJET: Production et exploitation agricole

DUREE: 99 ans.

APPORTS EN NATURE-CAPITAL:

145.000,00€

SIEGE: Chez M. Santini Jean, route de Canale, 20230-Canale-di-Verde.

RCS: Bastia

N° 101

AVIS

Le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, curateur de la succession de M. LEONELLI VINCENT décédé le 15/11/2015 à POGGIO DI VE-NACO (2B) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement. au TGI. Réf. 0208017219.

N° 102

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle, le 19/10/2018, concernant la société DOALUR ELEC, lire 30/09/2018 **en lieu et place** de 31/07/2018. RCS d'AJACCIO.

N° 103

AVIS

L'ACQUA J, SCI au capital de 100 euros, Lieu dit piana route canetto 20169 Bonifacio. RCS Ajaccio 830418943. A compter A.G.E dú 20-10-2018: Transfert du siège social à: 54 Rue Principale, 20146 Sotta. Démission gérant: Mr ACQUAVIVA Jean Claude . Nomination nouveau gérant: Mr Jacques Antoine PANDOLFI, Pietra Longa Filippi 20146 Sotta. Statuts mis à jour. Formalités au RCS de Ajaccio.

N° 104

AVIS

Le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, curateur de la succession de M. COANET JEAN CHRISTOPHE décédé le 11/02/2015 à AJACCIO (2A) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0208007447.

N° 105

IRIS CONSULTING

SARL au capital de 51773,00 Euros Résidence Les Grenadines, Bât. B Route des Sanquinaires 20000 Ajaccio 419621113 R.C.S. Ajaccio

Par décision en date du 02/10/2018 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 02/10/2018, nommé en qualité de liquidateur Monsieur MICHEL DELBARRE, RESIDENCE LES GRENA-DINES BAT B, ROUTE DES SANGUI-NAIRES, 20000 AJACCIO et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

VISITE MINISTÉRIELLE

LE MAIRE VEUT FAIRE DE LA CORSE «UN MODÈLE DE RÉUSSITE ÉCONOMIQUE INSULAIRE»



Le ministre des Finances était à Ajaccio le 22 octobre dernier. Venu présenter le rapport qu'il avait commandé à l'IGF, il a écarté plusieurs propositions formulées par le document et annoncé un ensemble de mesures destinées à accélérer le développement économique de l'île

Un climat apaisé et des discussions qui se sont voulues constructives. Voilà ce qu'on retiendra de la visite de Bruno Le Maire, le 22 octobre dernier à Ajaccio. En déplacement éclair, le ministre de l'Économie était venu présenter le rapport de l'Inspection générale des finances [IGF] qu'il avait commandé fin mars, et qui établit un diagnostic de la situation économique de la Corse, ainsi qu'un inventaire des dispositifs fiscaux dont elle bénéficie tout en formulant 24 recommandations destinées à favoriser son développement économique. Un document dont les termes n'avaient pas manqué de susciter l'ire de la majorité territoriale à la veille de la visite du ministre. Mais plutôt que le rapport de force, c'est donc le dialoque qui a été privilégié. À l'issue d'une longue rencontre à huis clos avec les élus, devant les socio-professionnels le ministre de l'Économie a indiqué que certaines de ces recommandations seront écartées, à l'instar de celles qui demandaient que les taux de TVA réduits sur la viticulture corse et la construction soient alignés sur le taux national. Dans le même temps, il a souligné son objectif de faire de la Corse «le modèle d'une réussite économique insulaire» en se fixant une échéance de 10 ans. Pour ce faire, trois secteurs doivent selon lui être favorisés: le tourisme, le numérique et l'agriculture. Il a tout d'abord annoncé l'augmentations des crédits d'impôt recherche de 30% à 50%, et innovation de «20% à 40 %», sous réserve d'obtenir l'accord de la Commission européenne. Le ministre a par ailleurs marqué sa volonté de régler le problème du prix du carburant d'ici 6 mois. «On sait qu'il y a des dysfonctionnements qui font que le prix du carburant est 6 à 8% plus élevé en Corse que sur le continent. Je vais demander aux services de l'État de faire toute la lumière pour qu'on apporte des réponses très concrètes », a-t-il appuyé en précisant que le seuil du contrôle sera abaissé pour contrôler les éventuelles ententes illicites. «C'est tout un ensemble de décisions qui doivent permettre d'avancer dans la bonne direction et d'accélérer le développement économique de la Corse», a-t-il résumé. 🗖 Manon PERELLI

ÉCONOMIE-PAYS AJACCIEN

UNE PLATEFORME ÉCONOMIQUE INÉDITE

La M3E, BGE, Inizià et les deux start-up Icare et Mk'Ice font local commun. Dans un nouvel espace de $1000\,\mathrm{m}^2$, préfiguration de ce que sera la future Cité Grossetti, à Ajaccio ils mutualisent les espaces et les outils.

C'est une plateforme économique inédite en ce qu'elle est issue d'un véritable partenariat public-privé. La société publique locale (SPL) M3E (Maison de l'entrepreneur, de l'entreprise et de l'emploi), les start-ups Icare Technologies et MK'Ice, ainsi que l'incubateur Inizià et la plateforme d'appui aux entrepreneurs BGE Corse ont inauguré leurs nouveaux locaux communs le 18 octobre dernier à Ajaccio.

Toujours situé quartier St-Joseph à Ajaccio, à deux pas des anciens bureaux de la M3E, ce nouvel environnement de travail de plus de 1000 m² rassemble sous un même toit tout un écosystème dans la continuité de ce qui a été initié par la Capa depuis 2015.

En effet, cette plateforme permet à la fois de mutualiser les espaces et les outils tels que la connexion wifi, les salles de réunion, ou encore les photocopieurs et l'espace détente et de renforcer une démarche permettant aux différents réseaux de se croiser. « Cela crée une forme d'émulation et des partenariats importants, y compris pour les entreprises qui continuent d'évoluer au sein de la pépinière de la M3E. Cela permet de s'enrichir les uns des autres au quotidien», se réjouit Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, la présidente de la SPL M3E. «On a choisi de rester sur le même plateau

que la M3E car c'est pour nous une réelle source d'opportunités et d'échanges », appuie pour sa part Jérémy Neyrou, co-fondateur et président d'Icare Technologies, tandis que Michèle Rossi, créatrice de la machine à glaçons Kiosk'ice, souligne : «Pour une entreprise la difficulté est de se retrouver isolée, et là on ne l'est pas. Cet espace nous permet d'échanger quand on rencontre un problème et de ne pas baisser les bras».

Afin de faciliter la recherche d'informations pour les porteurs de projet, des animations ponctuelles sont également organisées au sein de ce nouvel espace, à l'instar de permanences des outils de financement de l'Adie tous les mercredis et de Capi tous les jeudi. Pour les entreprises de passage, des espaces de co-working et une location de salles de réunion ou de bureaux sont aussi proposés. En somme, cette nouvelle plateforme économique se veut être une étape transitoire à la cité Grossetti, pôle économique que la Capa souhaite mettre en place afin de dynamiser le développement économique et l'attractivité du territoire et qui devrait

Manon PERELLI

ICN #6741

être inaugurée entre fin 2019 et début 2020.

INTERVISTA



Originaire de Cervioni, Paula Mosca est professeur des écoles.

Militante de Femu à Corsica, elle siège depuis près d'un an déjà à l'Assemblée de Corse.

Une année de découverte des institutions et de leur fonctionnement, de travail et de réflexion au sein des commissions. Une année sur le terrain au contact des citoyens et de leurs attentes tout en poursuivant des activités professionnelles.

De la salle de classe à l'Assemblée, comment cette nouvelle élue vit-elle ses missions ? Propos recueillis par Claire GIUDICI Photos Clair

INTERVIEW

«Garder l'esprit, l'engagement d'un militant tout en faisant en sorte de dépasser les contraintes qui pèsent sur une gestion»

Qu'est-ce qui vous a particulièrement marquée ou surprise à votre arrivée à l'Assemblée de Corse? Passe-t-on facilement des attentes du militant aux réalités de gestion d'un élu du parti majoritaire?

Le plus surprenant lorsque l'on arrive pour la première fois à l'Assemblée de Corse c'est la solennité du lieu... On passe d'une campagne électorale où les relations sont amicales et militantes à un monde où une fois installé dans l'institution il y a un protocole à respecter, un règlement faisant de l'Assemblée de Corse un lieu cérémoniel. On prend conscience que c'est là, à cet endroit, que l'on va prendre des décisions qui engagent l'avenir de notre pays. Quand on accède aux responsabilités, on prend conscience de l'ampleur de la tâche, de la diversité et de la complexité des sujets à traiter et de la nécessité de se former, de se documenter dans des domaines qui ne sont pas ceux relevant de la formation d'un professeur des écoles. Pour moi, le devoir de réussite se traduit par une volonté acharnée d'avancer, de se remettre tous les jours en question, de rester humble, et de rester à l'écoute des personnes que l'on côtoie.Dans la peau d'un militant, on dit: «Il n'y a qu'à..., il faut que....». J'étais – et je suis toujours – la première à le dire. Lorsqu'on devient élue de la majorité territoriale, on est confrontée à des contraintes que le militant ignore. Le temps administratif étant différent du temps réel, on est face à un double challenge: garder l'esprit, l'engagement d'un militant tout en faisant en sorte de dépasser les contraintes qui pèsent sur une gestion. Ce n'est pas toujours facile, et souvent très frustrant, la patience devient une vertu plus que nécessaire.

Vu de l'intérieur, à quoi ressemble le quotidien d'un élu à l'Assemblée?

Les semaines sont chargées de réunions, de commissions, de formations et donc de déplacements longs et multiples, surtout lorsque l'on vit à Cervioni, mais également de divers problèmes qui peuvent survenir, qui bousculent l'agenda et qui nécessitent d'être traités de manière urgente. Ce fut malheureusement le cas en janvier 2018 lors des incendies dans la région de Cervioni et récemment à cause des intempéries en Casinca et en Castagniccia. Les projets et les idées, le travail ne manquent pas. «Un paese da fà» ce n'est pas seulement un slogan de campagne, c'est également une volonté commune des élus de la majorité de la collectivité de Corse.

Dans quelles commissions siégez-vous?

Parmi les trois commissions organiques de la collectivité de Corse, je siège dans la commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. J'ai choisi également d'être administratrice de l'Odarc, de l'Office hydraulique, du Sis2b, du Smac et rapporteure de la commission des Affaires européennes. La création de la collectivité de Corse implique que nous siégions dans de nombreuses commissions, diverses et variées. Native du rural et y vivant, je me sens plus motivée par la résolution des problèmes liés à ce milieu. Mon implication au sein des commissions est liée aux problématiques que je peux rencontrer sur mon territoire: je considère que vivre et travailler dans le rural est un acte militant fort.

Est-il facile de passer du travail avec des élèves parfois très jeunes à une réflexion soutenue sur le devenir d'une région? Cette «double vie» est-ce selon vous un handicap ou une chance?

Les jours se suivent mais ne se ressemblent pas... Jongler en permanence entre des élèves parfois très petits et des commissions concernant des sujets très sérieux est un exercice assez complexe et enrichissant. Cette double vie est une chance: la pédagogie en politique c'est très important. Le métier d'enseignant, me permet de rester dans la «vraie vie», d'être au contact des enfants, de leurs parents. C'est quelque chose de primordial pour moi. À travers ce métier, je retrouve dans l'exercice de mon mandat la volonté de travailler ensemble, de réfléchir ensemble, d'avancer ensemble... Même si parfois, c'est plus facile avec des enfants!

Le remaniement ministériel a eu lieu mais la position de Paris ne devrait pas évoluer. «Stu paese da fà», peut-on le faire sans les accords attendus?

Même si les relations avec le gouvernement ne sont pas celles escomptées, cela ne nous empêchera pas de continuer d'œuvrer pour l'émancipation de notre peuple et de notre pays. Le gouvernement ne tient pas compte du fait démocratique en Corse et ne donne pas aux élus de la collectivité de Corse les moyens de mettre en œuvre ce pour quoi ils ont été élus. Concernant la révision constitutionnelle, l'Assemblée de Corse s'est prononcée de façon majoritaire pour l'inscription de la Corse dans la Constitution et la mise en place d'une autonomie de plein droit et de plein exercice. Le Président de l'Exécutif, Gilles Simeoni, ses conseillers exécutifs et nos trois députés «Pè a Corsica» par leur implication au sein des différentes institutions françaises, européennes et méditerranéennes, continuent d'œuvrer pour la réalisation des objectifs fixés par la majorité des Corses qui nous ont fait confiance, et ce malgré la négation manifeste du gouvernement français du fait majoritaire. L'Etat n'est pas à la hauteur des enjeux, l'attente est forte mais notre détermination l'est tout autant. Et si les attentes de notre peuple sont pressantes, il peut être assuré que nous œuvrons au mieux pour les satisfaire.

Les sujets que vous avez abordés ou défendus sont tous en lien avec le développement économique. Quel avenir dans ce domaine pour la Corse?

Le choix des questions orales et des interventions a été influencé par des préoccupations des militants de Castagniccia Costa Verde concernant des problématiques de leur environnement. Ces problématiques permettent d'exprimer notre volonté de redynamiser les territoires ruraux. C'est le cas pour l'Orezza avec une volonté de développer l'économie en faveur de la microrégion autour des Eaux d'Orezza, ou alors de l'Alisgiani à travers le projet d'ouverture d'une école immersive en langue Corse. On ne peut pas parler de développement économique harmonieux en Corse en tournant le dos à 80% de notre territoire. Comment créer de la richesse? Comment créer de l'emploi dans ces régions? A mon sens cela passe forcément par l'implication de la Collectivité de Corse. Le développement économique que nous désirons construire doit convenir aux intérêts de la Corse. Ce modèle doit favoriser des secteurs économiques identitaires (agriculture, bois, lauze...), valoriser les circuits courts et permettre aux artisans et aux petites entreprises d'y trouver leur place. Il doit être en adéquation avec nos besoins réels et nos aspirations futures pour construire l'avenir économique, social et culturel que nous aurons choisi dans l'intérêt du peuple corse.

Quelle est selon vous la part de la langue et de la culture corse dans l'équilibre social et sociétal de l'île?

La culture et la langue sont le ciment de notre identité et de nos valeurs. Nous souhaitons en faire un outil de développement, mettre en pratique notre politique linguistique et culturelle afin de renforcer notre société autour de référents forts et construire un modèle d'intégration autour de la langue, de la culture et de l'éducation bilingue. Simu stati eletti pè cambià stu paese è a ci feremu. Ognunu à u so nivellu cù fede è militantisimu pè a Corsica è pè u so populu. ■

«On ne peut pas parler de développement économique harmonieux en Corse en tournant le dos à 80 % de notre territoire. »

La sélection de la rédaction

La condition humaine

Après le travail de l'artiste sarde Leonardo Boscani, le Fonds régional d'Art contemporain (Frac) de Corse présente le second volet de cette exposition consacré cette fois à Simonetta Fadda. Cette vidéaste et théoricienne des médias (photo, cinéma, vidéo, son technologique) vit et travaille entre Savone et Milan où elle enseigne à l'École des Beaux-arts et à l'École du cinéma et de la télévision Luchino-Visconti. C'est à Berlin, où elle a étudié la philosophie, qu'elle a commencé à utiliser la vidéo, dès les années 1980, en même temps qu'elle s'est intéressée à l'histoire de ce médium. Son œuvre s'attache à la dynamique du regard dans l'époque contemporaine par rapport aux rituels sociaux, avec une approche anthropologique fortement critique. Pour Simonetta Fadda, tout ce qu'il est possible de voir alimente une pensée qui, pour être critique, subversive voire plutôt dure, n'exclut pas de suggérer des émotions. Le Frac Corsica présente 4 de ses œuvres vidéo



dont *Cantiere*: un travail de longue haleine puisqu'il couvre toute la durée d'un chantier pharaonique qui s'est déroulé dans le centre historique de Gênes de 1992 à 2015 et que Simonetta Fadda a suivi et saisi depuis sa fenêtre. Après des années de prises de vues, son montage restitue les péripéties du chantier, interrompu notamment en raison d'intempéries puis de la découverte de ruines romaines finalement recouvertes, mais aussi les conditions de travail des ouvriers, la chaleur, l'endurance, les prises de risques comme les moments de détente. Pour cette exposition, l'artiste a également réalisé des photographies, des dessins et une œuvre qui a trait à la sculpture, *Mots génétiquement modifiés*, avec laquelle Simonetta Fadda développe un nouvel aspect de son travail, en donnant forme à son approche du langage. Elle s'inspire des nouvelles façons de parler nées de l'usage d'internet, mettant en avant l'émergence de néologismes et la disparition de paroles devenues désuètes. Elle montre aussi la façon dont les signifiants des mots se modifient insensiblement pour s'adapter aux exigences de ceux qui parlent, avec l'apparition de mots semblables à des créatures bicéphales car dotés des deux significations si divergentes qu'elles entrent en collision créant des quiproquos communicatifs. Et ce fameux « *j'me comprends* » si volontiers assené au détour d'une conversation chaotique, dont usent et abusent ceux qui, précisément, sont souvent les seuls à connaître le sens qu'ils ont unilatéralement et arbitrairement assigné à un mot...

Jusqu'au 20 janvier 2019. Frac Corsica, Citadelle de Corte. 1 04 20 03 95 33 & www.frac.corsica

Café de la Place

Les plus âgés y évoquent leurs souvenirs tandis que les plus jeunes s'y inventent un avenir. Et tout le monde y a, un jour ou l'autre, essayé de refaire le monde. C'est un point de ralliement, parfois un QG, parfois un refuge ou carrément un repaire. On vient y faire une pause, s'octroyer un moment de détente ou bien encore y prendre le petit remontant qui permet d'attaquer sa journée. Il peut être vieillot ou branché. C'est l'incontournable café, tel qu'il en existe à peu près partout, dans les villes, les villages, à la campagne ou en bord de mer; qu'on l'ait baptisé «brasserie», «caffè», «estaminet», «ustaria», «bistrot», «troquet». Pour sa nouvelle création, la compagnie chorégraphique CréaCorsica porte un toast à la santé de cette petite institution de proximité qu'est le bar. Et l'histoire de ce spectacle, expliquent Pat'O Bine et Jean-Michel Ropers «ressemble beaucoup au parcours de CréaCorsica. Une sorte de fable de la compagnie. C'est un aboutissement synthétique, une nouvelle proposition de vision artistique de notre



époque». Une occasion de rassembler les savoir-faire engrangés au fil des précédentes créations telles que *Corsacor, Double Jeu* ou *Apéridanse*. Cinq danseuses et danseurs professionnels, dont les trois «piliers de la compagnie» – Angélique Maunier, Kevin Naran et Deborah Lombardo – auxquels se joignent deux invités et cinq danseurs et danseuses corses ayant déjà un cursus et que CréaCorsica forme tout au long de l'année à la pratique du spectacle – incarnent une foule de personnages dont les allées et venues, les interactions, tissent la trame d'une histoire simple, quasi banale, mais pourtant trépidante, haute en couleurs. Le spectacle est conçu et construit pour un plateau dont le dispositif scénique intègre à la fois décor fixe, vidéo et peinture numérique. À la musique, puisée en bonne part dans le répertoire corse (traditionnel comme contemporain) viennent se lier des sons concrets: bruits du café, rumeurs de la rue, échos du vent et des vagues. La partition chorégraphique a quant à elle été écrite «sur mesure» pour chacun des danseurs, afin de leur laisser un part de liberté créative. Créé à Ajaccio, le spectacle sera donné le 9 mars à l'Alboru, à Bastia.

Les 7 & 8 novembre, 20h30. Espace Diamant, Ajaccio. 10 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse











537
National

95

30 National

Lundi 29 Octobre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h20 Les rencontres de Calenzana - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Physiologie de l'effort - 16h00 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h50 Noob - 17h10 Délires Sur le Net - 17h35 Zikspotting - 18h15 Noob - 18h35 A votre Service - 18h45 Tarzan - 19h20 La construction bioclimatique - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Les rencontres de Calenzana - 20h55 Physiologie de l'effort - 22h00 Zikspotting - 22h15 Noob - 0h10 Tocc'à Voi - 1h00 Nutiziale

Mardi 30 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h45 Associ - 11h15 Zikspotting - 11h30 Tarzan - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Autoroute Express - 13h20 Esperanza Spalding Quartet - 14h30 Le journal des territoires - 16h00 Pivot - 17h10 A votre Service - 17h20 Adam Kesher - 18h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h00 Tocc'à Voi - 19h30 Nutiziale - 19h40 L'atelier de musique - 20h30 Minenfootu - 21h20 U pescadore - 21h40 Adam Kesher - 0h10 Minenfootu - 1h00 Nutiziale

Mercredi 31 Octobre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h30 La leçon d'Histoire - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 L'atelier de musique - 13h30 Zikspotting - 14h30 Le journal des territoires - 16h00 La construction bioclimatique - 16h35 Noob - 16h55 Physiologie de l'effort - 18h00 La leçon d'Histoire - 19h30 Nutiziale - 19h40 L'Afrique collectionnée - 20h35 Esperanza Spalding Quartet - 21h30 L'atelier de musique - 22h15 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le journal des territoires - 0h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 1h00 Nutiziale

Jeudi 1er Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Tocc'à Voi - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 L'Afrique collectionnée - 13h35 A votre Service - 14h30 Le journal des territoires - 16h00 Adam Kesher - 17h40 Noob - 18h00 Associ - 18h30 L'atelier de musique - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Ladakh Bouddha au pays des insoumis - 20h35 Pivot - 21h20 Tarzan - 21h50 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Le journal des territoires - 0h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 1h00 Nutiziale

Vendredi 02 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h15 L'atelier de musique - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 La construction bioclimatique - 12h55 Tarzan - 13h25 Zikspotting - 14h30 Le journal des territoires - 16h00 Les rencontres de Calenzana - 17h05 Noob - 17h25 Zikspotting - 17h40 Esperanza Spalding Quartet - 18h40 L'Afrique collectionnée - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Hamilton de Holanda - 21h10 La leçon d'Histoire - 22h30 Nutiziale - 0h10 A votre Service - 0h20 Noob - 1h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



Nouveau en Corse

" Les **experts** en signalétique"

publicité adhésive enseigne - signalétique décoration vitrine - totem banderole - habillage véhicule oano oration vitrine - Flocage i signalétique extérieure Flocage textile · Enseigne · chevalet - panneau sign'service exterieure · Signaletique exterimpression grand format sign dépliants... e véhicule · Marquage · Impression grand format ie ex ule · Marquage · Impression grand format · Si · Bande véhicule · Marquage · Impression grand format · Signalétique intérieure Decoration d'autres supports Marquage · Impression grand format · Signalétique intérieur de Communication visuelle ! n grand format · Signalétique intérieure · Décoration vitrine · Flocage textile



RN 193 Rond Point Ceppe Lieu dit Cardello 20620 Biguglia

Tél. 04 95 32 11 11 E-mail : contact@pano-bastia.fr

www.pano-bastia.fr



du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00